

MARDI 8 MARS 2016

à 19H00

PROCES-VERBAL

Le Conseil municipal de TOUL, régulièrement convoqué, s'est réuni mardi 8 mars 2016 à 19h00, dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Alde HARMAND, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. HARMAND, Mme LE PIOUFF, M. HEYOB, Mme BRETENOUX, M. HOWALD, Mmes ASSFELD-LAMAZE, LALEVEE, MM. BOCANEGRA, BOURGEOIS, DE SANTIS, Mmes VIOT, ALLOUCHI-GHAZZALE, M. VERGEOT, Mme MASSENET-OZDEMIR, M. GAUVIN, Mme GAY, M. ADRAYNI, Mme GUEGUEN, M. ANSTETT, Mme CAMUS, M. SCHILLING, Mme EZAROIL, MM. LUCOT, MATTEUDI, Mme LAGARDE, M. MANGEOT, Mme CARRIER, M. BAUER, Mme ANDRE, MM. STEINBACH, VIGNERON.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme ERDEM à Mme LE PIOUFF
Mme DEMIRBAS à Mme LALEVEE

Mme MASSENET-OZDEMIR est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire fait la déclaration suivante :

« Cher-e-s collègues,

Nous ouvrons ce Conseil municipal au lendemain du décès d'une personnalité qui a marqué profondément notre Ville de son empreinte.

Jacques GOSSOT, Maire de Toul de 1971 à 2001, nous a en effet quittés dimanche dernier, à l'âge de 75 ans.

Nul ne serait oublier que Jacques GOSSOT aimait profondément sa Ville. Il en était même passionné. Nombre de Toulinois se souviennent de son omniprésence à Toul, tant dans les murs de la Mairie que dans les rues de la Cité. Comme on dit, il ne comptait pas ses heures et son engagement était total pour notre Ville.

Très charismatique, ambitieux et disponible, il aura profondément marqué les habitants de tout un territoire, et ce pour plusieurs générations.

Au chapitre des réalisations au profit de nos concitoyens, je mentionnerai la construction d'équipements de services publics structurants et indispensables, tels que la Médiathèque au cœur des remparts Vauban, l'espace André Malraux à la Croix de Metz, ou encore la salle Balson. Je salue l'homme politique de poids, le meneur qui a porté jusqu'au bout sa vision du développement à Toul.

Mes chers collègues, je vous propose que nous réfléchissions ensemble à la façon dont la Ville pourra rendre hommage à celui qui a présidé cette assemblée pendant 30 ans. Je resterai à l'écoute des propositions de chacune des composantes de notre Assemblée Municipale avant que nous validions ensemble, mais aussi bien sûr, auprès de sa famille, la façon dont la mémoire de Jacques GOSSOT sera durablement saluée à Toul.

En son hommage, je vous invite Mesdames et Messieurs, Chers Collègues, à observer une minute de silence.

Je vous remercie.

Mes chers collègues, après une pause hivernale de quelques semaines, nous reprenons ce soir les travaux au sein de notre assemblée avec un moment fort : le débat d'orientations budgétaires. Je ne reviendrai pas sur le contexte financier national pesant sur les collectivités. Le sujet a été abordé à maintes reprises et nous aurons l'occasion d'y revenir tout à l'heure à travers les éléments qui seront soumis au débat. Après une sombre année 2015 marquée par de terrifiantes attaques terroristes et le repli sur soi d'une partie des Français, le contexte social me semble en effet devoir occuper toutes nos attentions, bien plus que les défis de gestion qui s'imposent à nous.

Dans quelques minutes vous seront présentées les grandes orientations qui guideront notre collectivité en 2016, ainsi que les principaux choix politiques que nous porterons au service des Toulousains et des Toulousaines. A la suite du débat de ce soir, je vous rappelle que nous concluons la période de construction budgétaire avec le vote du Budget Primitif lors de notre Conseil du 30 mars prochain.

Les trois grands piliers de notre mandat, que nous déclinons depuis maintenant bientôt 2 ans sont toujours au cœur de notre action. La réussite de notre projet dépend de la constance de notre engagement. A ce sujet, soyez assurés que nous maintenons le cap, en sachant bien sûr nous adapter aux évolutions de contexte.

Investir économiquement, investir socialement et investir durablement : les grands objectifs de notre action municipale se résument ainsi.

L'attractivité économique constitue la locomotive du développement d'un territoire. Elle permet d'attirer investisseurs, populations nouvelles, touristes et visiteurs.

Les atouts de notre Ville sont nombreux et nous nous efforçons de les valoriser chaque jour. Nous avons ainsi engagé depuis le début du mandat et dans la lignée du précédent, un travail de changement en profondeur de l'image communale. Toul est une ville qui bouge, qui offre une véritable qualité de vie, qui dispose d'une offre de services de qualité, ainsi que d'un tissu commerçant plutôt dense pour une cité de notre taille. Sachez ainsi que l'INSEE estime la moyenne nationale à 95 commerces pour 10 000 habitants quand nous nous situons à Toul autour de 120 commerces pour 10 000 habitants.

Toul est une Ville qui innove, qui se positionne dans des créneaux porteurs. Toul est une Ville où chacun, des plus jeunes aux plus anciens, peut trouver ce qu'il attend. Et cela comme à ce savoir, bien au-delà des boucles de la Moselle et des Côtes de Toul !

Structurer notre territoire par de nouveaux équipements ou des équipements rénovés est aussi un enjeu fort. La priorisation de ces investissements est réfléchie pour répondre aux besoins les plus importants exprimés par les habitants, mais aussi en fonction de nos objectifs politiques. Ainsi nous proposerons que les infrastructures sportives soient au cœur des priorités municipales pour les grands investissements de 2016, le sport étant un vecteur important d'attractivité du territoire, de lien social et de santé publique.

Quelques soient les investissements réalisés, nous garderons toujours à l'esprit la dimension humaine dans les choix opérés. Il s'agit de faire vivre notre socle républicain et défendre nos idéaux, surtout dans un contexte bouleversé par les événements des derniers mois... Ces objectifs prennent tout leur sens dans notre **2^{ème} pilier consacré à l'investissement social**. Quand la crise n'en finit plus de faire des victimes depuis 8 ans, lire que nos politiques de développement social constitueraient des stratégies électoralistes me fait bondir !

Je suis fier que le budget consacré à ces politiques ne soit pas massacré par des coupes sombres ! En effet, nous maintenons à même niveau nos politiques humaines car les Toulousains ont besoin de nous. Les accidents de la vie, les moments difficiles peuvent tous nous concerner à un moment ou un autre ! Un proche frappé par la maladie, un licenciement, les difficultés liées au grand âge, un enfant porteur de handicap... et c'est toute une stabilité, une vie sans difficulté particulière, qui peut basculer dans la précarité.

Notre ambition est de prévenir plutôt que guérir, néanmoins nous ne pouvons pas laisser au bord du chemin les personnes touchées par ces difficultés. Il est de notre devoir de les accompagner, sans tomber pour autant dans une politique d'assistanat stérile. L'accès à l'autonomie est en effet le maître mot de nos politiques sociales.

Dernier axe de notre politique : investir durablement pour l'avenir. Notre Ville doit en effet se développer en harmonie avec son environnement pour participer à notre échelle, à un effort qui permette de ne pas compromettre le devenir des générations futures. Prévenir les problématiques de demain tout en répondant aux besoins actuels représente un exercice difficile mais indispensable. Ces efforts concernent les ressources naturelles au sens large. Je veux bien sûr évoquer la préservation de la biodiversité, la limitation de l'impact de notre collectivité sur l'environnement, la baisse de la consommation de fluides, ou encore la volonté de produire moins de déchets. Plusieurs axes seront développés en 2016 pour contribuer à répondre à ces objectifs. Investir pour l'avenir c'est aussi faire confiance à la jeunesse, et contribuer, aux côtés d'autres acteurs, à l'outiller pour atteindre une citoyenneté épanouie. Ces objectifs se déclinent tant en incitant les jeunes à participer à la vie de la cité, qu'en développant une offre culturelle et sportive à leur attention, ou encore en prenant une part ambitieuse dans l'offre pédagogique globale du territoire. En 2016, je voudrais aussi développer des échanges plus soutenus avec la jeunesse et notamment celle en perte de repères, pour mieux débattre de sujets qui les touchent directement, avec la volonté de participer au développement de leur sens critique.

Vous l'aurez compris mes chers collègues, nous ne toucherons pas en 2016 à ce qui fait le cœur de nos politiques publiques. Nous ne remiserons pas au placard les engagements pris en début de mandat. Nous continuerons au contraire à nous battre avec détermination, et à investir pour le développement de Toul et le bien-être de ses habitants, sans hausse des impôts ni endettement supplémentaire.

Nos ambitions sont réalisables grâce aux multiples efforts que nous menons depuis 2 ans en matière de gestion interne. Bon sens, mutualisation entre services, évolution des pratiques, innovation, guident le fonctionnement impulsé à notre collectivité et permettent de dégager les marges de manœuvre nécessaires à la préservation de nos choix politiques. Construire ce budget est loin d'être chose aisée, néanmoins nous y parvenons, et nous poursuivons les efforts au fil des mois, pour dégager de manière continue des économies partout où nous le pouvons. C'est un vrai défi quotidien. C'est pourquoi, une fois encore, je souhaitais remercier les élus qui m'entourent et qui font vivre ces ambitions, ainsi que l'ensemble des agents de la Ville et du CCAS qui savent mettre leurs habitudes en question et sont forces de propositions, dans une véritable complémentarité entre échelon politique et administratif.

Notre collectivité est un paquebot. Les virages opérés ne se prennent pas en un instant et les manœuvres sont longues. Pourtant, je peux vous assurer qu'un cap nouveau et durable est aujourd'hui tracé.

Pour finir mes cher-e-s collègues en cette journée internationale des droits des femmes, je voudrais que nous ayons en tête quelques données pour nous rappeler combien les combats contre les inégalités, et en particulier contre les violences faites aux femmes, restent plus que jamais d'actualité :

- Dans le monde, les mutilations sexuelles continuent à être pratiquées dans une trentaine de pays et concernent chaque année 2 millions de fillettes.
- Chaque année, 4 millions de femmes sont vendues ou achetées pour mariage forcé, esclavage ou prostitution.
- Une femme sur trois a été violée, battue, ou victime de mauvais traitement au moins une fois dans sa vie.
- En France, plus de 200 000 femmes entre 18 et 59 ans sont victimes de violences conjugales. Seules 22% d'entre elles déposent plainte.
- En 2014, 118 femmes ont été tuées par leur compagnon ou leur ex-compagnon.

En cette journée du 8 mars, il me paraissait important de rappeler ce soir devant vous cette réalité et la nécessité de nous engager, chacun à notre échelle, dans la lutte contre ces violences qui font encore tant de victimes au 21^{ème} siècle.

Nos travaux sont ouverts ».

M. Bocanegra présente la délibération suivante :

1) FINANCES : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TOULOIS : MODIFICATIONS STATUTAIRES.

Vu l'article L 5211-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral de fusion des Communautés de Communes du Toulinois et des Côtes en Haye du 22 avril 2013 ;

Vu l'arrêté préfectoral de modification des statuts de la Communauté de Communes du Toulinois du 8 décembre 2014 ;

Vu la délibération n°133-2015 du 16 décembre 2015, adoptée par l'assemblée de la Communauté de Communes du Toulinois (CCT), définissant l'intérêt communautaire ;

Vu la délibération n°134-2015 du 16 décembre 2015 de modification des statuts de la CCT, adoptée par l'assemblée de la Communauté de Communes du Toulinois, portant sur l'ajout de l'aire de grand passage des gens du voyage et le toilettage dans la rédaction des statuts ;

Considérant l'intérêt qui s'attache à transférer à la CCT la gestion de l'aire de grand passage pour les gens du voyage, par souci d'harmonisation et de simplification avec l'aire d'accueil déjà gérée par la CCT.

Après avis favorable de la Commission « Finances, Personnel », réunie le mardi 1^{er} mars 2016, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide les modifications statutaires énoncées ci-dessous et validées par l'assemblée de la CCT :

Développement économique :

- Actions économiques, socio-économiques et touristiques d'intérêt communautaire.

Actions touristiques :

> Accueil, promotion et animation touristique par l'intermédiaire de la Maison du Tourisme en Pays Terres de Lorraine.

Protection et mise en valeur de l'environnement :

- Collecte, traitement, élimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés.

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire :

- Construction, entretien et fonctionnement des équipements sportifs d'intérêt communautaire suivants : Centre aquatique Ovide ;
- Adhésion au Syndicat Mixte Grand Toulinois chargé d'exercer les missions suivantes pour le compte des collectivités adhérentes :

> Le fonctionnement, l'investissement et la gestion d'une cuisine centrale installée au collège Croix de Metz à Toul ;

> La fourniture et la livraison des repas pour les services des collectivités adhérentes et de leurs communes ;

> La fourniture et la livraison des repas pour les centres de loisirs implantés au sein de son périmètre ;

> Le fonctionnement, l'investissement et la gestion des équipements sportifs appartenant au syndicat et utilisés par les écoliers, les collégiens, les lycéens et les associations sportives des collectivités adhérentes. Les équipements sportifs concernés sont adossés aux collèges du Toulinois et jouxtent les établissements suivants :

- à Toul « Croix de Metz » (un gymnase, des terrains extérieurs de basket et handball et une piste pour la course à pied)
- à Toul « Valcourt » (un stade d'athlétisme, un gymnase et des terrains extérieurs handball, basket, football)
- à Colombey les Belles (un gymnase, des terrains extérieurs de basket et handball et une piste pour la course à pied)

- > Apprentissage de la natation scolaire pour les élèves des classes élémentaires ainsi que le transport nécessaire pour exercer cette compétence
- > Portage d'études relatives à l'évolution des services aux publics et à la réalisation d'équipements structurants.

Distribution d'énergie publique :

Distribution publique d'énergie électrique à l'exception de la maîtrise d'ouvrage des travaux de 1er établissement, de renforcement, d'amélioration et de perfectionnement des ouvrages de distribution publique d'énergie électrique. Dans le cadre de cette compétence, la communauté de communes adhère au syndicat mixte départemental d'électricité (SDE 54).

Activités culturelles et d'animation :

- Organisation et/ou soutien de manifestations culturelles, sportives, éducatives... en lien avec les champs d'action de la CCT et à rayonnement intercommunal (application du règlement d'attribution des subventions) ;
- Constitution d'un parc de matériel qui pourra être mis à la disposition des communes, associations locales et particuliers (selon règlement) pour leurs manifestations locales culturelles, sportives.. ;
- Conduite ou aide aux actions de coopération décentralisée avec les structures intercommunales internationales.

Actions de promotion du territoire :

- Création, gestion et entretien de la vélo-route voie verte sur la section Pierre-la-Treiche / Chaudeney sur Moselle de la boucle de la Moselle.

Accueil des gens du voyage :

Création, entretien et gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage sise Route de Verdun à Toul et de l'aire de grand passage située à Toul à compter du 1^{er} avril 2016

Hormis ces modifications, les autres compétences de la CCT demeurent inchangées.

Mmes Assfeld-Lamaze, Lalevée, Bretenoux, Le Piouff et MM. Bourgeois, Harmand, Bocanegra, Heyob, Howald, De Santis présentent la délibération suivante :

2) FINANCES : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) 2016.

L'article 107 de la loi NOTRe en date du 7 août 2015, a modifié les articles L 3312-1 et L. 2312-1 du CGCT concernant le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) des communes qui doit se tenir, pour toutes les collectivités concernées, dans un délai de deux mois précédents l'examen du budget.

Article L 2312-1 du CGCT : le Maire devra présenter au Conseil municipal un rapport sur :

- Les orientations budgétaires ;
- Les engagements pluriannuels envisagés
- La structure et la gestion de la dette ;
- La présentation de la structure et évolution des dépenses et des effectifs.

Ce rapport devra aussi comporter notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport devra donner lieu à un débat au Conseil municipal dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8.

Ce rapport fait l'objet d'une délibération spécifique.

Le **débat d'orientation budgétaire** représente une étape essentielle dans la procédure de préparation budgétaire. Il doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur Collectivité afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif.

Ce document vous présente :

- Les éléments de contexte national et local ;
- Les indicateurs économiques et socio-économiques ;
- Le contexte financier communal ;
- Les orientations de la politique municipale.

ELEMENTS DE CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL

La loi de finances pour 2016 confirme la poursuite de la baisse des dotations...

Après une première baisse de 1,5 Md€ en 2014, les concours financiers de l'Etat aux collectivités totaliseront un recul de 11 milliards d'euros entre 2015 et 2017 à raison de 3.67 milliards d'euros en 2015, 3.67 milliards en 2016 et 3.66 milliards en 2017.

Les communes, 1ères contributrices à cet effort de redressement des comptes publics, y participent à hauteur de 39.5% pour l'année 2016 soit 1.45 milliard d'euros ce qui représente 1,9% de leurs recettes réelles de fonctionnement.

La dotation globale de fonctionnement (DGF), principale dotation de l'Etat aux collectivités, supporte la majeure partie de cette baisse (-9,2% par rapport à 2015) avec un recul de près de 3,4 milliards d'euros.

...Mais propose des mesures pour atténuer leur impact sur les communes les plus fragiles...

De leur côté, les mécanismes de péréquation, outils de redistribution qui visent à réduire les écarts de richesse entre les différentes collectivités territoriales, progressent.

La péréquation verticale, assurée par les dotations de l'Etat aux collectivités principalement au sein de la DGF, permet de mieux cibler les communes les plus défavorisées. En 2016, les crédits de péréquation progresseront de 317 millions d'euros dont :

- Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) : +180 millions d'euros ;
- Dotation de Solidarité Rurale (DSR) : +117 millions d'euros ;
- Dotation de péréquation : +20 millions d'euros.

La péréquation horizontale, permet quant à elle de réduire les inégalités territoriales au moyen d'un transfert de ressources entre collectivités. Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC), principal instrument de péréquation horizontale du bloc communal, progressera de 220 millions d'euros en 2016.

...Et pour soutenir l'investissement local

CREATION D'UN FONDS D'AIDE A L'INVESTISSEMENT DU BLOC COMMUNAL A HAUTEUR D'1 MILLIARD D'EUROS.

La loi charge les Préfets de région de la gestion des deux enveloppes suivantes :

- 500 millions € consacrés à de grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat, les communes et les intercommunalités (projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de mise aux normes d'équipements publics, ...) ;
- 300 millions € destinés à soutenir des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres.

A ces sommes s'ajoutent 200 millions € pour maintenir la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), à son niveau de 2015.

ELARGISSEMENT DES DEPENSES ELIGIBLES AU FCTVA

(Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée) :

A compter du 1er janvier 2016, la loi de finances 2016 prévoit notamment d'élargir l'assiette du FCTVA aux dépenses d'entretien :

- des bâtiments publics ;
- de la voirie.

Pour les dépenses éligibles réalisées à compter du 1er janvier 2016, le taux de compensation forfaitaire est de **16,404%** (applicable sur les dépenses d'investissement réalisées en 2015).
Le fonds progressera de 85 millions d'euros en 2016.

La réforme de l'architecture de la DGF reportée au 1^{er} janvier 2017

La dotation globale de fonctionnement constitue l'un des plus importants concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales. Cependant, la structure actuelle de la DGF et ses modalités de répartition ne sont plus en cohérence avec la réalité institutionnelle et financière des collectivités.

La loi de finance 2016 prévoit une réforme de l'architecture de la DGF dont la mise en œuvre est reportée au 1er janvier 2017. Cette réforme a pour objectifs de rendre la DGF plus lisible et plus équitable en supprimant progressivement les écarts de ressources entre collectivités.

→ La dotation forfaitaire des communes verra son architecture simplifiée, reposant sur 3 composantes : la dotation de base, la dotation de ruralité et la dotation de centralité. Cette dotation forfaitaire compensera de façon plus juste et pertinente les charges réelles des communes.

→ Les dotations de péréquation cibleront quant à elles leurs efforts vers les communes les plus en difficulté et seront recentrées sur la DSU et la DSR.

INDICATEURS ECONOMIQUES NATIONAUX

PIB ET INFLATION :

La croissance du PIB

Au quatrième trimestre 2015 le PIB a progressé de 0,2 %, ce qui a porté sa croissance sur l'ensemble de l'année à +1,1 %.

En 2016, la croissance du PIB devrait poursuivre sa progression et atteindre +0,4% au premier trimestre et conserver ce rythme au deuxième trimestre. L'acquis de croissance pour 2016 atteindrait presque le niveau 2015 (+1,1%) dès la mi-année (+1,0 %).

Pour 2016, les estimations de croissance se situent aux alentours de +1,5%.

Une inflation très modérée

Les prix à la consommation ont stagné sur un an. En 2015, l'inflation est restée très modérée en raison notamment de la baisse du coût des produits pétroliers et dans une moindre mesure, des produits manufacturés. Les prévisions pour l'année 2016 annoncent un redressement de l'inflation, toutefois celle-ci s'élèverait à peine à +0,2% à la moitié de l'année.

PANIER DU MAIRE :

Les acteurs publics subissent une inflation plus vive que celle des ménages

L'indice de prix des dépenses communales reflète le prix du « panier » des biens et services constituant la dépense communale.

Comparé à l'évolution de l'indice des prix à la consommation hors tabac, l'évolution de l'indice de prix des dépenses communales est supérieure sur les quinze dernières années, de même, un écart élevé persiste sur la période.

→ Les acteurs publics subissent une inflation plus vive que les ménages.

A la fin du 1^{er} trimestre 2015, l'augmentation sur un an de l'indice des prix des dépenses communales (+0,66 %) est supérieure de 0,5 point à l'inflation hors tabac (+0,13%).

L'indice de prix des dépenses communales est fortement influencé par l'évolution des dépenses de personnel et des coûts de la construction, lesquelles dépenses entrent respectivement à 40 % et 26 % dans sa composition.

- Avec une progression de 2,8% au cours des 4 derniers trimestres, le prix des dépenses de personnel enregistre une hausse plus limitée que l'année précédente (+3,6%) ;
- Les coûts de la construction calculés à partir des index BT01 (pour les bâtiments) et TP01 (pour les travaux publics) subissent quant à eux l'influence de l'évolution du coût des matières premières. Au cours des 4 derniers trimestres, leur évolution s'inscrit en baisse (-0,4% pour le BT01 et -2,3% pour le TP01).

Dans une moindre mesure, d'autres composantes viennent influencer l'indice de prix des dépenses communales comme :

- l'évolution des frais financiers avec une composante « taux court » (EURIBOR 6 mois) soumise à une très forte baisse au cours des 4 derniers trimestres (-54%), et une composante « taux long » (Bons du Trésor à 10 ans) qui confirme sa tendance baissière à long terme en affichant un recul de 13% sur les 4 derniers trimestres.

→ Ces évolutions viennent ralentir la progression de l'indice de prix des dépenses communales.

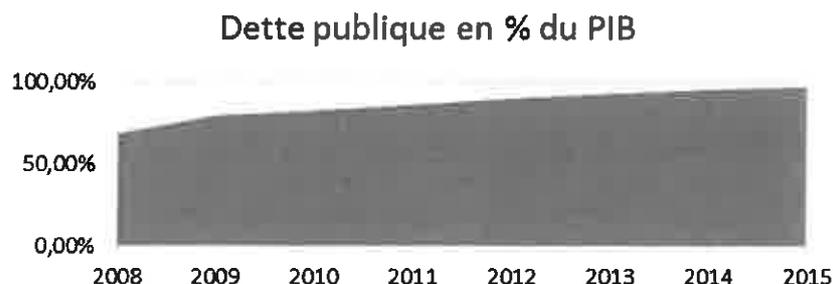
- Le prix des combustibles et carburants s'oriente à nouveau à la baisse avec un recul de 13,4% sur les 4 derniers trimestres. Il est à noter que l'indice enregistre une hausse de 8,1% au cours du 2^{ème} trimestre 2015.
- Au cours des 4 derniers trimestres les 2 composantes « communications » et « matériel informatique » ont respectivement reculé de 1,4% et 6,7%.

A LA FIN DU TROISIEME TRIMESTRE 2015, LA DETTE PUBLIQUE S'ETABLIT A 96,9 % DU PIB

La dette publique diminue de 2,2 milliards d'euros par rapport au trimestre précédent

A la fin du troisième trimestre 2015, la dette publique de Maastricht s'établit à 2 103,2 milliards d'euros, en baisse de 2,2 milliards d'euros par rapport au trimestre précédent. Exprimée en pourcentage du PIB, elle diminue de 0,7 point par rapport au deuxième trimestre 2015, à 96,9 %.

Au 3^{ème} trimestre 2015, la dette des administrations publiques locales et celle de l'Etat diminuent. La contribution de l'Etat à la dette décroît de 1,1 milliards d'euros et celle des administrations publiques locales de 1,6 milliards d'euros, tandis que dans ce même temps la dette des administrations de sécurité sociale croît légèrement (+0,5 milliards d'euros).



SITUATION FINANCIERE COMMUNALE

Dettes

L'encours de la dette par habitant en 2016 se situe à hauteur de 1 130 €.

L'annuité de la dette en 2016 se situe à 117 € par habitant.

Dotations de l'Etat

Une diminution de la Dotation Forfaitaire est attendue au regard de la participation de la collectivité à la réduction de la dépense publique instaurée par l'Etat. Cette baisse est estimée à hauteur de 399 000 €.

	DOTATION FORFAITAIRE	Contribution de la commune en redressement des finances de l'Etat
2007	4 712 817 €	
2008	3 177 294 €	
2009	3 119 668 €	
2010	3 066 732 €	
2011	2 989 722 €	
2012	2 950 996 €	
2013	2 893 747 €	
2014	2 758 438 €	152 477 €
2015	2 345 407 €	399 000€
2016 (montants estimatifs)	1 880 000 €	399 000€
Moyenne de variation annuelle (de 2007 à 2015)	- 9.14 %	
Perte enregistrée entre 2007 et 2015	- 2 832 817 €	
Pourcentage de baisse entre 2007 et 2015	- 60.11 %	

Une fiscalité locale stable

2016 marque une nouvelle fois le choix de stabiliser les taux communaux de fiscalité locale et ce pour la 6ème année consécutive.

Les taux maintenus sont donc les suivants :

- Taxe d'habitation : 18.57% / Taxe foncière sur les propriétés bâties : 19.29% ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 10.57%.

Les bases fiscales poursuivent leur progression dynamique qui traduisent l'attractivité renforcée de la ville et permettent une progression des recettes.

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives (LFI 2016, article 98) : le taux retenu est de 1% en 2016 (0,9% en 2015 et 2014, 1,8% en 2013 et 2012).

Contributions directes (TH, TFB, TFNB)



2014	Taux TH	Taux TFPB	Taux TFPNB
Toul	18,57 %	19,29 %	10,57 %
Longwy	25.83 %	26.86 %	24.48 %
Lunéville	20,19 %	26,07 %	51,66 %
Bar-le-Duc	18.90%	32.95%	57.57%

St-Dié des Vosges	25.43%	21.88%	37.76%
Moyenne départementale	11.01% %	12.44 %	15.52 %
Moyenne régionale	13.82%	13.96%	51.36%
Moyenne nationale	15.85 %	22.65 %	59.90 %

Résultats de l'exercice précédent

S'agissant de l'exécution du budget, la clôture d'exercice est en cours. Les résultats estimés se décomposent de la manière suivante :

		Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	Section de fonctionnement	22 108 614.97 €	23 447 134.03 €
	Section d'investissement	4 752 781.10 €	4 567 654.31 €
Reports de l'exercice	Reports en section de fonctionnement		1 451 216.14 €
	Reports en section d'investissement	33 789.76 €	
Reste à réaliser à reporter en n+1	Fonctionnement		
	Investissement	379 076.80	387 551.48
	TOTAL (réalisations + reports)	27 274 262.63 €	29 853 555.96 €

Evolution des dépenses de fonctionnement

	2011	2012	2013	2014	2015	2016 Montants estimés
Charges à caractère général	5 402 605 €	5 414 373 €	5 722 886 €	5 860 248 €	5 191 276 €	4 863 267 €
Charges de personnel	10 320 065 €	10 892 840 €	11 469 775 €	11 875 229 €	12 869 415 €	12 817 670 €
Atténuation des produits	2 000 €	1 150 €	1 300 €	1 900 €	1 520 €	1 500 €
Autres charges gestion courante (subventions aux associations, participations syndicats, CCAS, autres subventions)	2 181 718 €	2 068 781 €	2 150 196 €	2 439 220 €	2 203 683 €	2 159 798 €
Charges financières	344 000 €	888 370 €	789 000 €	820 000 €	738 000 €	685 943 €
Charges exceptionnelles	5 000 €	43 364 €	13 578 €	21 785 €	64 520 €	40 252 €
Dotations aux provisions	10 000 €	306 300 €	0 €	0 €	8 295 €	9 500 €
TOTAL DEPENSES REELLES	18 265 388 €	19 615 178 €	20 146 735 €	21 018 381 €	21 076 709 €	20 577 930 €

OPERATIONS D'ORDRE	1 152 606 €	1 258 162 €	1 263 852 €	1 429 238 €	1 406 303 €	1 480 902 €
TOTAL	19 417 994 €	20 873 339 €	21 410 586 €	22 447 619 €	22 483 012 €	22 058 831 €

Evolution des recettes de fonctionnement

	2011	2012	2013	2014	2015	2016 Montants estimés
PRODUITS DES SERVICES, EXCEPTIONNELS, FINANCIERS ET AUTRES PRODUITS DE LA GESTION COURANTE	1 128 830 €	1 122 535 €	1 745 000 €	1 466 501 €	1 363 649 €	1 362 193 €
IMPOTS DONT :						
CONTRIBUTIONS DIRECTES (TH, TFB, TFNB)	0 €	7 060 865 €	7 764 032 €	7 974 877 €	7 979 188 €	8 127 317 €
Reversement de la C.C.T	5 414 013 €	5 414 013 €	5 414 013 €	5 414 013 €	5 414 013 €	5 414 013 €
Impôts et taxes	7 195 803 €	394 200 €	408 300 €	576 900 €	581 500 €	686 965 €
DOTAT. FORFAITAIRE	3 066 000 €	2 950 996 €	2 893 747 €	2 670 341 €	2 358 000 €	1 880 000 €
DOTAT. DE SOLIDARITÉ URBAINE et RURALE	1 277 120 €	1 279 000 €	1 490 000 €	1 742 975 €	2 072 635 €	2 147 565 €
COMPENSATIONS ET PARTICIPATIONS	1 295 764 €	990 924 €	1 666 461 €	1 756 408 €	1 610 852 €	1 699 962 €
Atténuation de charges	290 900 €	308 914 €	266 176 €	296 710 €	394 331 €	245 950 €
TOTAL RECETTES REELLES	19 668 430 €	19 521 447 €	21 647 729 €	21 898 726 €	21 774 169 €	21 563 965 €
OPERATIONS D'ORDRE	183 328 €	436 714 €	248 026 €	359 144 €	524 681 €	620 000 €
TOTAL	19 851 758 €	19 958 161 €	21 895 755 €	22 257 870 €	22 298 850 €	22 183 965 €

Evolution des dépenses d'investissement

	2011	2012	2013	2014	2015	2016 montants estimés
Subventions d'investissement						
Remboursement d'emprunts	789 954 €	1 003 430 €	1 349 166 €	1 437 460 €	1 303 445 €	
Immobilisations incorporelles	1 237 800 €	816 330 €	262 482 €	334 233 €	219 426 €	
Subventions d'équipement versées	425 600 €	547 000 €	214 300 €	200 380 €	231 826 €	
Immobilisations corporelles	2 539 270 €	941 045 €	939 700 €	943 285 €	577 675 €	
Immobilisation en cours	5 194 500 €	7 590 092 €	10 728 030 €	2 818 439 €	550 008 €	
Autres immobilisations financières	500 €	2 000 €	1 000 €	0 €	2 000 €	
Opérations sous mandat	0 €	0 €	37 030 €	25 700 €	0 €	
Travaux exécutés d'office pour compte tiers	0 €	0 €	122 752 €	0 €	0 €	
TOTAL DEPENSES	10 187 624 €	10 899 897 €	13 654 460 €	5 759 497 €	2 884 381 €	

REELLES						
Opérations d'ordre	386 868 €	1 172 214 €	1 023 578 €	592 847 €	744 414 €	
TOTAL	10 574 492 €	12 072 111 €	14 678 038 €	6 352 344 €	3 628 795 €	3 324 743 €

Evolution des recettes d'investissement

	2011	2012	2013	2014	2015	2016 Montants estimés
Emprunts et dettes assimilées	5 140 469 €	5 963 952 €	4 946 314 €	165 530 €	570 €	
Dotations Fonds divers réserves	1 945 896 €	1 628 375 €	1 225 926 €	4 571 909 €	675 363 €	
Subventions d'investissement	980 928 €	785 669 €	1 453 487 €	862 991 €	601 301 €	
Immobilisations incorporelles	0 €	52 100 €	33 000 €	17 400 €	17 400 €	
Immobilisations corporelles						
Immobilisation en cours	0 €	1 750 €	1 500 €	200 €	0 €	
Autres immobilisations financières	0 €	0 €	0 €	15 422 €	0 €	
opérations sous mandat	0 €	36 238 €	123 344 €	25 700 €	0 €	
travaux effectués pour le compte de tiers	0 €	55 000 €	141 865 €	82 962 €	79 321 €	
produits de cessions d'immobilisations	300 000 €	375 437 €	1 662 650 €	2 410 626 €	190 466 €	
TOTAL RECETTES REELLES	8 367 293 €	8 898 522 €	9 588 086 €	8 152 740 €	1 564 422 €	
OPERATIONS D'ORDRE	1 356 145 €	1 993 662 €	2 039 403 €	1 662 941 €	1 626 036 €	
TOTAL	9 723 438 €	10 892 184 €	11 627 489 €	9 815 681 €	3 190 458 €	3 324 743 €

Ressources humaines

- Impact Glissement Vieillesse Technicité (GVT) : 28 407 € ;
- Hausse du taux horaire Smic : 9,67 € en 2016 (9,61 € en 2015) ;
- Charge résiduelle des chèques déjeuners 140 000 € pour l'année complète ;
- Hausse de contributions :
 - CNRACL : + 0,1 % ;
 - CNFPT : - 0,1 % ;
 - IRCANTEC : + 0,12 % ;
 - ASTER (assurance du personnel pour les agent titulaire uniquement) : 5,85% en 2016 contre 4,10% en 2015 ;
 - Accidents du travail pour les agents IRCANTEC : 2,38 % en 2016 contre à 2,01 en 2015.

	2013	2014	2015	2016 estimé
Charges de personnel	11 358 086 €	12 138 103 €	12 494 659 €	12 817 671 €

Recettes de personnel (remboursement assurance, aides à l'emploi, subventions)	528 259 €	675 838 €	922 577 €	661 551 €
Charges réelles de personnel	10 829 827 €	11 462 264 €	11 572 081 €	12 156 120 €
Evolution des charges	7.12%	6.87%	2.94%	2.59%

La Ville met en œuvre d'importants efforts pour maîtriser ses charges de personnel.

- Diminution des heures supplémentaires (-46,60 % entre 2014 et 2015) ;
- Réorganisation des services et du temps de travail ;
- Mise en place de groupes de travail pour mettre en application les réformes d'harmonisation de la rémunération ;
- réflexion en cours sur la prévention pour faire baisser les arrêts et accidents de travail.

Evolution des effectifs

	Nbre emplois permanents à TC	Nbre emplois permanents à TNC	ETP (Equivalent Temps Plein)
2014	301	7	276,27
2015	282	6	280.17
2016 (prévisionnel)	281	6	279.17

Orientations municipales : Investir économiquement, socialement et durablement

Asseoir et étendre le dynamisme toulais

Axe 1 : dynamiser le tissu commerçant

- Poursuivre les actions co-portées avec la Chambre de Commerce et d'Industrie ;
- Soutenir les initiatives visant à créer de l'animation en ville ;
- Réinventer les fêtes de fin d'année ;
- Développer les Nocturnes du Port ;
- Créer des nouveautés pour la saison estivale ;
- Renforcer la communication sur les points forts en matière de stationnement.

Axe 2 : Poursuivre les efforts pour une ville attractive

- Achever les travaux d'extension de la roseraie ;
- Développer la végétalisation du centre-ville et viser à terme l'obtention d'une 4^{ème} fleur pour Toul ;
- Poursuivre les travaux de voirie en priorisant les interventions ;
- Mettre en œuvre un Plan annuel de Propreté ;
- Développer l'accueil d'événements de grande envergure.

Axe 3 : Mener une politique d'aménagement urbain proactive et durable

- Attirer à Toul les investisseurs (entrepreneurs, logement, nouveaux services...) ;
- Poursuivre la gestion dynamique du patrimoine communal ;
- Poursuivre les opérations OPAH-RU et Couleurs de Quartier ;
- Continuer à œuvrer auprès de l'Etat pour bénéficier à terme d'un programme de requalification urbaine pour le centre-ville historique.

Favoriser le bien-vivre des Toulous

Axe 1 : Soutenir les Toulous à chaque étape de la vie

- Prendre en compte les résultats de l'analyse des besoins sociaux pour prioriser l'action municipale (vieillesse de la population, familles monoparentales...);
- Poursuivre les aménagements d'accessibilité ;
- Elaborer un accueil concerté entre les différentes institutions pour faciliter les démarches, dans un esprit de guichet unique ;
- S'appuyer sur l'expertise en matière d'insertion sociale pour développer l'insertion socio-professionnelle ;
- Réfléchir à une nouvelle tarification des services municipaux axée sur une équité renforcée ;
- Accentuer les démarches de prévention (délinquance, risques de radicalisation...) dans un objectif de sécurité publique ;
- Maintenir à même niveau les taux communaux des impôts locaux.

Axe 2 : Donner à chacun l'opportunité d'être acteur de la vie de la cité

- Donner une nouvelle ampleur au centre socio-culturel de la Ville, après l'intégration du site André Malraux ;
- Amplifier la politique de participation citoyenne ;
- Amplifier les espaces de dialogue et d'échange ;
- Continuer à soutenir les initiatives citoyennes, notamment à travers le FIC et les budgets participatifs.

Axe 3 : Offrir une programmation culturelle ambitieuse et concertée

- Co-construire une saison culturelle 2016-2017 avec les acteurs locaux ;
- Faire de Toul une ville référence sur la scène des arts urbains et développer l'offre culturelle en direction de la jeunesse ;
- Amplifier le succès du Festival Bach ;
- Continuer à soutenir les initiatives portées par les acteurs culturels de la Ville ;
- Poursuivre la politique de développement des établissements culturels : Musée d'Art et d'Histoire, Médiathèque, Citea.

Axe 4 : Garantir un égal accès au sport

- Rénover le stade Pont Bernon pour faciliter la pratique du football ;
- Développer les infrastructures liées aux sports urbains ;
- Soutenir les associations dans leur fonctionnement et leurs projets ;
- Faciliter l'émergence d'événements sportifs de grande ampleur ;
- Soutenir les démarches tournées vers le handisport.

Anticiper demain

Axe 1 : Développer les actions de développement durable

- Créer des démarches pédagogiques de sensibilisation auprès du jeune public ;
- Renforcer la préservation de la biodiversité (Plan Zéro Phyto, éco pâturage...) ;
- Réduire la production de déchets par la collectivité (couches lavables, tri renforcé, dématérialisation...) ;
- Mettre en œuvre des moyens qui préservent les ressources naturelles (augmentation des produits d'entretien éco-responsables, réduction de la consommation de chauffage, d'électricité et d'eau).

Axe 2 : Eduquer pour ouvrir au Monde

- Développer la programmation culturelle en direction du public scolaire ;
- Renforcer l'éducation à la citoyenneté auprès du public jeune et adolescent ;
- Favoriser l'émergence d'initiatives auprès des jeunes, leur donner une place responsable dans la vie de la cité ;
- Offrir un cadre d'apprentissage de qualité (investissements dans les écoles, un nouveau point de restauration pour éviter les transports méridiens, nouveaux supports pédagogiques).

Axe 3 : Vers de nouvelles formes de démocratie locale

- Poursuivre et amplifier les concertations avec les habitants ;
- Responsabiliser les Toulousains face aux problématiques qu'ils rencontrent et les appuyer dans la recherche de solutions ;
- Promouvoir les comités de quartier et les budgets participatifs ;
- Accentuer le recours au Fonds d'Initiative Citoyenne.

PERSPECTIVES DE MUTUALISATION

Objectifs

- Rationalisation des coûts de gestion ;
- Partage et valorisation des compétences et savoir-faire des agents à moyen ou long terme ;
- Maîtrise de la masse de personnel et la maîtrise des coûts ;
- Harmonisation et sécurisation des procédures et modes de gestion ;
- Renforcement du lien et de la solidarité communes/Intercommunalité.

LES GRANDES ORIENTATIONS EN MATIERE D'INVESTISSEMENT :

Les cessions de biens communaux

- Immeuble d'habitation à proximité de l'école Pierre et Marie Curie ;
- Cellules commerciales Place Henri Miller ;
- Emprise foncière d'environ 13 000 m² au croisement de la Rue des Cartiers Dorés et Rue des Traits la Ville ;
- Lot à bâtir de 3 315 m² destiné à accueillir une activité de restauration à proximité directe de l'Arsenal ;
- Terrain à bâtir, Rue Notre Dame, de 2 070 m² à vocation habitat ;
- Deux emprises distinctes, Avenue du Général Patton, de 2 000 m² et 9 283 m² ;
- Ancienne école (Paul Bert) située au 4 et 8 Rue du Murot ;
- Emprises Rue du Champ de Foire à proximité directe des Ateliers Municipaux, de 9 000 m² à 22 500 m² ;
- Terrain à bâtir, Avenue du Cardinal Tisserand, de 508 m² à vocation habitat.

Objectif : dynamiser les recettes et baisser les dépenses de fonctionnement.

LES GRANDES ORIENTATIONS EN MATIERE D'INVESTISSEMENT :

Travaux envisagés

- Travaux de réfection de salles à la crèche Roger Rolin ;
- Projet de création d'une résidence intergénérationnelle en lien avec Habitat et Humanisme ;
- Etude de la réfection des couvertures des bas-côtés de la Cathédrale St-Etienne ;
- Travaux de réhabilitation au stade Pont Bernon : mise en place d'un revêtement synthétique et d'un éclairage normalisé de l'aire de jeu ;
- Travaux de réhabilitation du sol sportif au gymnase Guynemer ;
- Création d'une aire de camping-car ;

- Achat de trois groupes sculptés pour le Musée d'Art et d'Histoire.

CONCLUSION

La Ville de Toul portera ses ambitions dans le cadre d'une nouvelle baisse des dotations d'Etat. Dans ce cadre, la Ville continue à agir pour réduire ses dépenses de fonctionnement et optimiser ses recettes :

- Recherche systématique de subventions ;
- Développement du recours au sponsoring et mécénat ;
- Maîtrise du chapitre 011 ;
- Maîtrise des dépenses de ressources humaines ;
- Poursuite de la réduction de l'endettement.

Après deux années de mandat, la Ville conforte la dynamique engagée dans une maîtrise rigoureuse des finances municipales, tout en préservant ses politiques publiques ainsi que les services aux Toulousains.

D'autres chantiers en cours porteront leurs fruits à plus moyen terme (réflexion sur l'utilisation des véhicules, dématérialisation, économies d'énergie...) et permettront ainsi de poursuivre durablement cette dynamique de sobriété et d'efficacité.

M. Matteudi remercie M. le Maire pour cette présentation synthétique et plaisante, ainsi que pour le document remis pour les commissions. Enfin une bonne chose pour le débat démocratique. J'ai une petite requête pour l'année prochaine, si on pouvait avoir les tableaux financiers sur le plan local présentés ce soir dans le document synthétique des commissions ce serait parfait pour que nous puissions argumenter (endettement, fiscalité).

Vous nous avez présenté les éléments de contexte national, je n'y reviendrais pas. Aucune évolution sur le plan économique au niveau national par rapport à l'an dernier n'a eu lieu. Je n'ai pas plus de commentaires que l'année dernière à faire. Je me borderais ici ce soir au débat local.

L'exposé que vous avez fait, certes il y a un bel habillage, de beaux et séduisants principes mais derrière vos orientations municipales pour lesquelles on ne peut d'ailleurs qu'abonder, je ne vois pas grand-chose. Ou plutôt si ce que je vois m'inquiète. La présentation qui a été faite montre que notre Ville est à l'arrêt. Je vais un peu modifier mes propos car j'étais parti sur un budget d'investissement de 3 millions d'€. Vous venez de nous annoncer ce soir 4,5 millions d'€. Je ne vais donc pas parler d'arrêt mais de ralenti. Mes propos qui vont suivre restent quand même d'actualité. Le point le plus flagrant, le plus symptomatique c'est l'investissement surtout dans une Ville où tant de choses restent à faire. Même si je vous le concède, beaucoup de choses ont été réalisées. Mais aujourd'hui rien ou presque en matière d'investissement. Ce que vous nous avez présenté dans le budget, les dépenses d'investissement sont quasiment toutes assimilables à des dépenses de fonctionnement. C'est-à-dire ce sont des investissements d'entretien, de rénovation de l'existant, notamment de notre patrimoine pour l'essentiel.

Je ne vois aucun investissement structurant, ambitieux permettant à notre Ville de se développer, de rayonner et de moderniser afin d'être plus attractive.

Je ne vois toujours rien, pas le moindre coup de pioche pour la réhabilitation du centre-ville. L'an passé lors de ce même DOB vous disiez rencontrer les différents cabinets ministériels, travailler dans l'ombre, travailler de concert avec M. Potier. Une année s'est écoulée et toujours rien de concret à moins que vous ayez des choses à nous annoncer ce soir.

En matière de sécurité nous vous avons alerté il y a quelques mois à ce sujet, je laisserais ma collègue en parler mais nous n'en n'avons pas parlé ce soir.

Donc comme je le disais notre Ville est plus qu'au ralenti, car 4,5 millions d'€ d'investissements sur un budget de 22 millions d'€ de fonctionnement, c'est peu.

Pourquoi si peu d'investissement ? Je ne vous ferais pas de procès d'intention, de manque d'idée, de volonté. Mais aujourd'hui notre Ville est coincée en matière d'investissement. Nous n'avons plus les moyens de poursuivre la rénovation de la ville, de la redynamiser et notamment notre centre-ville historique.

L'investissement peut se réaliser grâce à deux choses : soit l'autofinancement, soit le recours à l'emprunt. Sur ces deux points nous sommes coincés aux entournures. Nous n'avons plus guère

de capacité d'emprunt, nous payons encore une hérésie financière qu'est la salle de l' Arsenal qui aurait dû être un projet communautaire. Donc sauf à suivre une politique de fuite en avant et emprunter encore d'avantage nous n'avons plus la capacité d'emprunt aujourd'hui. Je tiens à vous remercier de n'avoir pas pris cette voie comme certaines communes l'ont fait.

Je dois le reconnaître, sur le plan purement financier, le montage de votre budget me paraît plutôt saint. Vous n'aggravez pas les finances de la Ville par une fuite en avant et vous gérez dirais-je de façon saine vos erreurs du passé. Ces erreurs qui vont continuer à nous coûter cher dans le futur.

Bon cette année, nous devrions passer encore une année sans encombre sur le plan financier mais nous avons besoin d'argent pour les années futures pour équilibrer nos comptes.

Certaines mesures de rationalisation des dépenses ont été engagées, vous les avez présentées, il faut le saluer mais cela ne sera pas suffisant. Surtout tant que vous ne réfléchirez pas sur une baisse des effectifs à l'occasion des départs en retraite. Il faut donc trouver de l'argent faute de faire des économies et là vous décidez seul, sans avoir le moindre respect pour cette assemblée de vendre ce que l'Est républicain a appelé « les bijoux de famille ». A ce sujet je souhaiterais aborder deux points : premièrement je suis tout à fait d'accord pour vendre certains biens appartenant à la commune. Ceci peut tout à fait s'inscrire dans une politique de saine gestion budgétaire et urbanistique à condition de ne pas se focaliser sur les incidences à court terme c'est-à-dire le simple produit de la vente. Il faut également s'interroger sur les incidences à plus long terme notamment en matière de retour fiscal mais aussi d'objectif de redynamisation, de restructuration, de reconquête de notre Ville. Le deuxième point qui me gêne, c'est votre façon de procéder. Seul dans votre tour d'ivoire, vous décidez de vendre sans aucune concertation notre patrimoine. Ce sont des générations qui l'on constitué avant nous, vous qui vous dites être attachés à ce patrimoine. Je le redis cette façon de procéder n'est pas saine car vous aviez là l'opportunité de mettre en phase vos paroles et vos actes, vous nous avez dit ici même et à plusieurs reprises vouloir faire de la politique autrement, notamment face à la montée des extrêmes. Je pense que vous aviez là l'occasion rêvée. La cession de réserve foncière peut être l'occasion de travailler ensemble, de laisser de côté les querelles partisans, stériles. C'est l'occasion de repenser ensemble l'évolution d'une partie de notre Ville.

Vous m'aviez reçu il y a quelques mois, je vous avais exposé en quelques points ma vision sur le développement de notre Ville et ma volonté de travailler pour le bien des Toulousains au-delà de nos désaccords. C'est là l'occasion de réfléchir ensemble sur des projets structurants de notre Ville. Je vous ai exposé ma volonté de remettre en place une mixité sociale, en facilitant l'implantation de familles aisées, travailler sur les projets immobiliers qualitatifs voire de haute gamme me semble être une bonne chose pour les équilibres tant financiers que commerciaux voire sociétaux de notre Ville. Je pense qu'il n'est pas trop tard.

Je vais vous faire une proposition ce soir de créer pour ces cessions une commission d'attribution ouverte bien entendu à votre opposition. Cette commission pourrait avoir une double mission : réfléchir ensemble sur l'affectation et les projets structurants que l'on souhaite pour ces différents sites à vendre en y intégrant les réflexions que j'ai évoquées en matière d'évolution de notre Ville et en y intégrant un objectif d'optimisation fiscale. Il ne suffit pas de faire un one-shot lors de la vente. Cela permettrait aussi de vérifier que les acquéreurs potentiels répondent bien à notre cahier des charges. De plus cela éviterait, comme je l'ai déjà entendu ici et là, qu'on vous accuse d'avoir vendu certains biens à des connaissances ou des personnes bien initiées.

M. le Maire je me permets de vous dire que la balle est dans votre camp.

M. Harmand répond à M. Matteudi qu'il note le satisfecit sur la gestion saine de la collectivité. C'est la volonté. Vous avez corrigé un peu votre tir en matière d'investissement car nous avons réussi quand même à avoir des marges de manœuvre au niveau du fonctionnement supplémentaires par rapport aux années précédentes : + 1,3 millions d'€. Ce qui fait que nous avons 2,3 millions d'€ qui peuvent servir à notre autofinancement.

Ne partez pas sur les budgets que vous avez pu connaître il y a 5 à 6 ans. Ces budgets étaient montés grâce à l'emprunt pour pouvoir réaliser les objectifs à atteindre. C'était bien ce qui a été annoncé dans notre programme, la grande période d'investissement était sur le mandat précédent. C'est un choix qui a été opéré et il ne se résume uniquement pas à la salle de l' Arsenal mais aussi sur d'autres équipements. Le mandat qui s'ouvre est un mandat où nous revenons à un niveau d'investissement réel aux capacités financières de la collectivité, c'est-à-dire aux investissements que nous avons dans le premier mandat, au début des années 2000.

Quand vous aviez des autofinancements dans le précédent mandat qui tournaient autour de 3 millions d'€, c'étaient des autofinancements grâce aux emprunts opérés. Là nous sommes à près de 2,5 millions d'€ par tous les efforts que nous avons fait au niveau de la collectivité sans emprunter. Ce qui nous laisse des capacités d'investissement, et je vous invite très franchement à aller voir ailleurs (Lunéville, Pont-à-Mousson, Longwy). Notre capacité d'investissement reste importante. Certes vous l'avez dit, notre endettement est important mais il est en décroissement fort depuis 3 ans puisque nous n'empruntons plus depuis ces trois ans. La charge de l'endettement diminue. Nous remboursions 1,5 millions d'€ tous les ans et nous dégagions pour pouvoir rembourser ces 1,5 millions d'€. La gestion est saine au niveau de la collectivité.

Vous avez dit que l'on ne sort pas de projets et bien allez me chercher une collectivité qui sort un stade de foot. Certes, c'est la rénovation d'un stade mais c'est la reprise à zéro d'un terrain de foot. On sort un stade de foot. On sort également tout un ensemble, dédié aux arts urbains. Nous sommes la seconde ville en France à faire cela.

Vous aurez beaucoup plus d'éléments lors du vote du budget primitif.

Pour la sécurité, nous sommes en cours de réflexion par rapport à la vidéo surveillance. N'oubliez pas que nous avons recruté deux policiers supplémentaires. D'un côté vous me dites de baisser les effectifs et de l'autre vous me dites de renforcer la sécurité. La sécurité ne passe pas que par la vidéo surveillance mais aussi par la présence humaine dans la rue, donc il faut bien recruter. Sachez que tous les départs en retraite ne sont pas remplacés, c'est une vérité. Certes la masse salariale augmente, vous en avez eu les explications, notamment par l'augmentation des cotisations sociales et au niveau des assurances. Mais les effectifs sont en diminution au sein de notre collectivité. Nous n'allons pas supprimer la moitié des effectifs. Il y a un service à la population à rendre et pour maintenir cette qualité de service au public, il faut des effectifs. Certes, il y a des collectivités qui ont dégraissé, elle en avait les capacités. Nous sommes une collectivité où le nombre de personnel a toujours été en adéquation avec les politiques menées. Il n'y a pas de gras sur l'os. Le personnel que nous avons est affecté à des tâches. Et je vous prie de croire que par rapport aux politiques que nous menons, au niveau des services, par moment cela grince car nous demandons plus avec moins. Mais il ne faut pas arriver à une rupture au niveau de ces effectifs.

Vous avez parlé de la vieille ville. Tout cela est en cours de construction. Vous avez la première opération qui va partir, c'est bien entendu Paul Bert. Car la collectivité seule, ne peut tout faire. Nous avons lancé le point de départ de cette reconquête par la rue du Murot. Parce que là, et je vous rejoins complètement quand vous parlez de mixité sociale, en relevant la Ville par le haut, en introduisant de la population qualitative et pas en partant sur du petit logement, vous connaissez Paul Bert, nous partons sur 4 appartements de qualité. Bien entendu on verra les modalités que vous souhaitez au niveau d'une commission spécifique mais ne me prenez pas pour un idiot, ce que nous allons vendre au niveau de notre patrimoine, c'est pour apporter de la qualité dans cette Ville. On veut conquérir une population qui a un pouvoir d'achat, et vous l'avez très bien exprimé, qui au niveau de l'économie locale peut être très intéressant. La bonne nouvelle, sur les centres bourgs : nous sommes éligibles sur une ligne de l'Etat mais il n'y a pas de miracle cela va concerner de l'éclairage, de la voirie, de l'enfouissement... Une grosse réflexion est en cours mais Toul Habitat aura un grand rôle à jouer, pas sur du logement purement social, mais du logement déplafonné. Il y a des enveloppes spécifiques qui viennent de se débloquer. Nous allons avoir une réunion avec le SGAR et le Sous-Préfet, dans les semaines à venir.

Pour ce qui est des cessions, on joue carte sur table, le coup est parti trop vite. C'était une volonté politique de faire un inventaire de tous les biens appartenant à la commune qui ne nous servent à rien : des terrains et des bâtiments que l'on doit entretenir et remettre aux normes. Ce n'est pas le rôle de la collectivité d'être agent immobilier ou loueur de logement. Je préfère que l'on optimise notre patrimoine et que l'on vende ce qui nous coûte sans rien nous rapporter.

La vente est effectivement un fusil à un coup mais derrière nous percevrons des recettes fiscales supplémentaires. Bien entendu la réflexion est menée de ce côté-là. Mais si vous le souhaitez nous ferons une commission spécifique pour parler de tout cela. On listera tous les biens qui ont été mis sur le marché mais qui n'ont pas été vendus. Vous verrez bien dans le BP il y a zéro centimes de prévus.

C'est un coup qui est parti trop vite dans la presse mais ce n'est pas si mal que ça, cela nous permet de voir ce qui intéresse le marché. Sur ce qui a été mis en vente, bon nombre de ces biens ont trouvé acquéreurs potentiels et même sur certains c'est de la surenchère. Et bien ce sera le

plus offrant sur des projets qui correspondent à nos demandes. Vous pourrez compter sur moi pour que les actes qui seront délibérés ici même contiennent bien la spécificité de ce que l'on veut sur ces ventes. Et puis, il y a des biens dont la vente va nous retirer une sacrée épine du pied, je pense notamment à l'immeuble Pierre et Marie Curie qui est une verrue actuellement. Il faudrait tout refaire. Je ne souhaite rien injecter, pour récupérer quoi ? 4 loyers à 400 € ? Je préfère vendre.

L'autre épine dans le pied de la collectivité c'est la Place Miller, cela n'aurait jamais dû être fait. EPFL a racheté pour le compte de la Ville cet ensemble avec de l'amiante etc... Et bien là nous avons une proposition pour raser l'ensemble et pour refaire du commerce au rez-de-chaussée et faire du locatif de qualité au premier étage. Nous n'en n'avons pas les moyens et ce n'est pas notre rôle de partir sur ce type d'opération, banco on trouve un investisseur privé, la collectivité ne va pas s'en priver.

D'autres vont prendre la parole après vous M. Matteudi par rapport à cela et vont faire des effets de manche quand la presse est là mais je répondrais plus spécifiquement sur des points juridiques bidons et erronés par rapport à ce qui a pu être relayé par la presse.

M. Vigneron indique qu'au niveau de l'école Paul Bert au moins un utilisateur a découvert par la presse que son local était vendu.

M. Harmand répond à M. Vigneron que rien n'est vendu. Tout doit passer en Conseil municipal. Ce sera acté et délibéré au sein du Conseil municipal. Demain nous prendrons le temps de la réflexion et des propositions avant le vote des cessions. Mais sachez quand même que si demain Pierre et Marie Curie était vendu, les gens seront relogés en priorité. Demain Paul Bert est vendu pour faire 4 appartements de standing, les associations seront relogées. Tout cela est du bon sens et toutes les collectivités vont dans ce sens. Nous n'y prêtons pas attention, c'est du patrimoine qui était en réserve. Nous n'allons pas vendre l'Hôtel de Ville. On vend ce qui ne sert à rien mais qui coûte pour des projets qualitatifs. Renseignez-vous sur ce qui va se passer à Nancy, ou encore à Metz où il est prévu 13 millions d'€ de recettes pour la vente de biens. Nous ne braderons pas le patrimoine, c'est France Domaine qui fixe les tarifs. Nous les sollicitons très souvent.

Nous jouons la transparence, une lettre a été envoyée à chaque agence immobilière, parution dans la presse, sur le site de la Ville, aux notaires. Nous donnons l'information, après nous vendons ou pas.

M. Howald répond à M. Matteudi concernant la salle de l'Arsenal qui aurait pu être un projet communautaire. Actuellement la Ville de Toul arrive tout juste à satisfaire les associations toulaises et la programmation culturelle. Si cela avait été un projet communautaire, il faudrait répondre aux 34 communes qui demanderaient à utiliser l'Arsenal. Cela n'est pas possible.

M. Matteudi ajoute qu'il n'est pas contre de vendre, bien au contraire, il abonde dans ce sens. En ce qui concerne France Domaine, pour certaines cessions il faudra être attentif car les estimations ne reflètent pas réellement la réalité du marché. Il y a certaines cessions qui pourront voire même qui devront, se faire au-dessus de l'estimation.

M. Mangeot indique que sur ce DOB nous sommes sur une situation que vous avez rappelé, que nous connaissons, notamment sur les indicateurs nationaux. Situation très contrainte pour toutes les collectivités. Il n'y a pas 36 solutions quand nous sommes face à ces contraintes, c'est déjà s'appliquer une discipline budgétaire à soi-même comme vous l'avez rappelé. Le problème c'est que si je puis dire vous nous avez déjà fait le coup l'année dernière lors de ce même DOB quand vous nous annonciez un grand soir de la réduction des dépenses. Vous aviez même annoncé le chiffre de 8% et puis quelques semaines plus tard, lors du vote du BP on ne s'y retrouvait pas. Vous me permettrez donc d'être comme Saint-Thomas et de ne croire que ce que je vois car déjà les chiffres qu'il y avait dans le ROB ne sont plus les mêmes que ceux annoncés ce soir. Vous me permettrez de douter et de juger sur pièces car je pense qu'il faudrait les réduire. J'entends bien de ne pas mettre la moitié du personnel dehors. Vous avez dit qu'une collectivité était un paquebot qui se navigue, qui se conduit sans brusquerie. Il n'empêche que ces dépenses continuent à augmenter, à frémir, elles sont maîtrisées dans une certaine mesure. Mais je pense qu'il faut élargir le spectre d'analyse de ses dépenses. Quand vous nous parlez des dépenses de personnel

que vous arrivez à maîtriser. Tout d'abord il faut relativiser car depuis que vous êtes Maire, depuis 2013, ces dépenses de personnel ont augmenté d'1,5 millions d'€. Je veux bien que l'on cherche des excuses, et ça, M. le Maire je vous en fais crédit, vous arrivez toujours à nous expliquer que finalement ce n'est pas de votre faute, ni de celle de la collectivité, que ce n'est pas de votre compétence. A un moment vous êtes quand même en responsabilité donc les chiffres vous devez les assumer, et ces chiffres-là malheureusement ne collent pas avec votre autosatisfaction, le catalogue de bonnes intentions. Je crains que cela persiste et que cela se confirme lors du vote du budget c'est que les dépenses seront maîtrisées relativement. Ce qui vous reste donc c'est de continuer à comprimer l'investissement. Je suis donc comme mes collègues à avoir du mal à me situer car les chiffres diffèrent entre le ROB et le DOB. Mais si on élargi le spectre, ces dépenses d'investissement restent basses et trop basses. Vous avez répondu sur le sujet.

Moi je pense M. le Maire que vous avez une peur bleue d'augmenter la fiscalité de la collectivité car vous avez pris des engagements là-dessus et que politiquement cela vous mettrait en difficulté. Mais le problème est que la façon dont vous pilotez le paquebot vous mène pile sur l'iceberg de l'augmentation de la fiscalité. Vous avez utilisé votre one-shot, votre pistolet à un coup qui est la cession des biens communaux sur laquelle nous pouvons revenir sur le fonds. Mais il y a quand même une question de forme, quand je lis dans la presse qu'il y a eu un « cafouillage », et là ce sont des propos qui ont été bien tenus par votre Directrice de Cabinet et non la presse qui est en cause, j'aurais aussi aimé que les élus compétents s'expriment sur un sujet aussi important. Le problème c'est que ce n'est pas le premier cafouillage et alors cafouillage sur cafouillage, cela fait un désordre et surtout un peu amateur. Quand on nous dit qu'il y a jumelage mais que non il n'y en a pas et que c'est un cafouillage et que là concernant des cessions de plusieurs millions d'€ on nous dit encore c'est un cafouillage, c'est bien plus grave qu'un cafouillage. C'est bien trop facile de dire finalement on a bien fait de pas vous mettre au courant, de ne pas trancher ce sujet en Conseil municipal. Et que vous vous payez le luxe en plus de dire que vous mettez carte sur table, ce n'est pas acceptable et pas comme cela que l'on peut prendre les choses, je vais faire après coup une commission, vous pourrez vous exprimer tout en sachant évidemment que notre avis ne sera pas pris en compte.

Tout comme pour ce DOB d'ailleurs, je souris car M. Bourgeois commence son introduction en disant quelque chose qui devrait être très juste « le DOB est un moment fondamental de débat dans une collectivité ». J'aimerais que ce soit le cas. Mais je sais très bien qu'à mon intervention ou celle de mes collègues, on ne bougera pas d'un iota, d'une virgule le budget puisque vous l'avez déjà dit à plusieurs reprises « vous verrez dans le budget », il est déjà fait ce budget. Les chiffres vous les connaissez déjà puisque vous nous avez invités à nous y reporter dans quelques semaines. Au moins les choses seront dites.

En conclusion, je ne partage malheureusement pas les propos quasi dithyrambiques de M. Matteudi sur la gestion saine de la collectivité qui pour moi est avant tout très contrainte. Je pense que c'est une gestion à la petite semaine car vous avez pris M. le Maire beaucoup de collectivités en exemple. Mais beaucoup de celles-ci quand elles sont dans ce corset budgétaire qui est le nôtre, qui n'est pas une exception, font des plan pluriannuels, elles se projettent, se donnent un cap. J'attends la même chose de cette collectivité, de se projeter et à dire voilà jusqu'à la fin du mandat je me donne tel objectif de réduction et cela me permettra de donner telle ambition. Concernant les cessions, on peut discuter sur le fond, mais ce qui m'embête, c'est que l'on va utiliser ce coût one-shot mais on ne sait même pas au bénéfice de quel projet structurant pour la collectivité ces rentrées d'argent vont venir s'imputer.

Malheureusement, ces remarques c'est un peu le bis répétita de l'année dernière mais on ne nous y reprendra plus sur les promesses de diminution. J'attends impatiemment les chiffres que vous connaissez déjà et que nous découvrirons dans quelques semaines.

M. Harmand répond à M. Mangeot qu'il comprend mieux la rupture au sein de l'opposition car il a face à lui et face à la majorité une opposition que l'on va pouvoir qualifier de constructive parce que dans les propos de M. Matteudi il y a des choses sur lesquelles je rejoins parfaitement son groupe par rapport à ce qu'il a exprimé. En revanche M. Mangeot, comme à votre habitude, vous êtes dans l'opposition systématique, sans rien apporter, sans construction. Effectivement les chiffres peuvent varier en ce moment, nous sommes en pleine construction budgétaire, les recettes tombent jours après jours donc nous affinons quotidiennement. Faites ce que vous voulez, cela ne m'intéresse pas, car vous ne proposez rien. Vous êtes toujours sur la forme et

jamais sur le fond et c'est bien là ce que je vous reproche. Les deux autres groupes d'opposition, critiquent et c'est leur rôle mais ils proposent. Vous, vous déconstruisez et vous ne proposez rien. Vous êtes là à chaque fois pour faire des effets de manche. Je vous rappelle que vous n'êtes pas dans un tribunal ici mais pour construire l'avenir de la collectivité. La construction de la collectivité se fait en commission et j'aimerais bien vous y voir. Car on ne vous y voit plus et c'est là que le budget a été débattu, que les choses se sont dites. Depuis que vous n'avez pas eu la Vice-Présidence de la commission « Finances », vous ne venez plus. Je suis désolé, venez, proposez et construisons ensemble dans une période difficile pour toutes les collectivités. C'est le seul mot que je peux vous dire.

Ne nous prenez pas pour des cafouilleurs permanents, j'ouvre la parenthèse, concernant le jumelage on en a assez débattu et pardonnez-moi mais ce n'est pas moi qui fait les articles de presse. Je n'ai pas été interrogé du tout sur ce jumelage. Là je vous dis que les cessions sont parties trop vite mais ce n'est pas un mal, je le répète cela permet de voir ce qui dans l'avenir pourra être cédé assez facilement. Je vous rappelle que la construction budgétaire s'est faite sans mettre aucune recette des cessions. Donc on maintient l'équilibre budgétaire tout en continuant à investir sans tenir compte de ce qui va être vendu ou pas dans les mois ou années à venir. Ce sera du plus, cela dégagera de l'autofinancement. C'est de la bonne gestion.

M. Bourgeois répond à M. Mangeot qu'il attendait un débat. On parle des cessions d'accord. Vous aviez dit quand vous avez été élu que vous seriez force de proposition et aujourd'hui vous ne faites que de la déconstruction systématique. Vous devriez faire des propositions de toutes natures comme les cessions par exemple. A chaque fois vous critiquez alors qu'il faudrait voir ce qui peut nous rassembler au regard des difficultés actuelles des collectivités.

Mme André demande des informations sur la vidéosurveillance et l'insécurité.

M. Harmand répond à Mme André qu'actuellement une réflexion est menée avec le chef de police municipale sur la vidéosurveillance. C'est quelque chose dont on pourra parler en commission. Etant donné que vous êtes tout le temps présente aux commissions vous participerez donc à cette réflexion. Il existe plein de systèmes, il faut voir lequel serait le plus judicieux pour la commune. Mais comme je vous l'ai déjà dit lors de cette assemblée, lors du GLTD avec le Procureur de la République, nous avons les chiffres officiels, écoutez nous ne sommes pas à Chicago, nous avons de la régression sur bon nombre d'actes. Nous avons un taux d'élucidation sur le commissariat de Toul qui est un des meilleurs du département. Il y a eu effectivement un certain nombre de cambriolages qui ont été élucidés.

M. Steinbach évoque les cessions et surtout l'activité de restauration prévue près de l'Arsenal. Il demande si c'est en complément ou à la place de la surface commerciale qui doit se construire. Concernant la réfection des bas-côtés de la Cathédrale, deux votes ont déjà été faits, nous en sommes où ?

M. Harmand répond à M. Steinbach que c'est en complément. Il reste deux parcelles, la grande parcelle du fond (terrain vague) et la parcelle n°1, devant, là où nous avons le stationnement provisoire. Nous en débattons très rapidement car le dossier est en train de s'accélérer depuis ces dernières semaines. L'opérateur qui achète la parcelle de derrière, achèterait la parcelle de devant pour faire de la restauration. Je mets tout cela au conditionnel car rien n'est fait. Ce qui fait que tout le secteur Péchot sera définitivement aménagé puisque la signature de l'acte pour la parcelle à côté du cabinet de vétérinaire a eu lieu.

Concernant la Cathédrale, M. Harmand indique qu'a déjà été votée l'étude préalable, les APS... Nous sommes sur le dernier, le dossier de consultation pour un lancement l'année prochaine. Les services techniques feront une photocopie de l'étude à M. Steinbach. Là en accord avec l'Etat, nous sommes partis sur quelque chose de beaucoup plus simple, on recouvre les couvertures actuelles, les toitures bétons.

M. Vigneron souhaite compléter qu'au niveau de la restauration, à moins de 300 mètres de la salle de l'Arsenal, il y a déjà des 2 restaurants. Juste pour rectifier le fait qu'il est dit qu'il n'y a rien dans le périmètre de l'Arsenal.

M. Harmand répond à M. Vigneron n'avoir jamais dit cela. Mais qu'il y a un réel problème à Toul à la fin des spectacles car rien n'est ouvert.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de ce rapport.

Mme Le Piouff présente la délibération suivante :

3) FINANCES : ACCEPTATION D'UN DON FAIT A LA COMMUNE.

A l'occasion de l'ouverture de son magasin rénové situé rue de Verdun dans le quartier de la Croix de Metz, la société LIDL a proposé à la Ville de Toul d'organiser une opération solidaire au profit des écoles de la Commune. Pendant la semaine de réouverture, pour chaque tranche de 15 € d'achats lors du passage en caisse, 0,50 € ont été reversés par LIDL au profit des écoles. L'action a permis de récolter la somme de 1 944,50 €.

En date du 6 janvier dernier, la société LIDL a fait parvenir à la Ville un chèque correspondant au montant de la récolte. Cette remise a été acceptée à titre conservatoire conformément aux dispositions de l'article L 2242-4 du Code général des collectivités territoriales.

L'opération relevant d'un don fait à la Commune, le Conseil municipal statue sur son acceptation en vertu de l'article L 2242-1 du Code général des collectivités territoriales.

D'un commun accord avec la société LIDL, la Ville de Toul souhaite consacrer cette enveloppe aux sept écoles maternelles de la Commune en les dotant chacune d'une tablette numérique. Cette opération permettra ainsi de participer à la politique d'investissement en matière de nouveaux outils pédagogiques, au profit de l'apprentissage des jeunes Toulois.

Mme Lagarde souhaite revenir sur l'achat des 7 tablettes, ce qui est une très bonne chose mais ne comprend pas pourquoi on dote chaque école d'une tablette au lieu de doter une école des 7 tablettes. Tous les ans un investissement pourrait être fait pour une école. Je ne vois pas l'intérêt d'une tablette par école.

Mme Le Piouff explique à Mme Lagarde que la commune répond à une demande des enseignants. Il y a déjà des tablettes dans les écoles. Ce don permet d'augmenter le nombre de tablettes par école.

Après avis favorable de la Commission « Finances, Personnel », et afin de permettre à la Ville de finaliser cette opération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Accepte ce don d'un montant de 1 944,50 € de la société LIDL au profit des écoles maternelles dans les conditions d'utilisation précitées ;
- ✓ Autorise M. le Maire à engager toutes démarches, signer tous documents y afférent et notamment la convention à intervenir avec la société LIDL ;
- ✓ Inscrit la recette correspondante au budget communal, de même que la dépense nécessaire à l'acquisition des tablettes numériques.

M. Harmand présente la délibération suivante :

4) FINANCES : DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX, ANNEE 2016 – DEMANDES DE SUBVENTIONS.

En date du 27 novembre 2015, Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle a fait connaître à l'ensemble des maires et présidents de structures intercommunales concernés par la programmation 2016 de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux, les catégories d'opérations éligibles en Meurthe-et-Moselle.

Eligible à cette dotation, la Ville de Toul projette des travaux qui s'inscrivent dans les catégories subventionnées et notamment en matière de travaux d'aménagement dans les écoles, de travaux de sécurisation routière.

a. Travaux d'aménagement dans les écoles : création d'une liaison chaude à l'école maternelle Régina

Pour l'année scolaire en cours, l'école maternelle Régina accueille 69 enfants répartis en trois classes. En matière de restauration scolaire, les enfants de l'établissement prennent leur repas à la cantine de l'école primaire Maurice Humbert.

La Ville prévoit la création d'une liaison chaude à l'école Régina pour permettre la mise en place d'un service de restauration scolaire sur place ce qui évitera le déplacement des enfants pendant la pause méridienne.

L'opération (travaux en régie et par entreprise, équipement) est estimée à 21 976 € HT €.

Le financement de ces travaux sera assuré par :

- Une subvention escomptée au taux maximum possible soit 40 % (8 790 €) au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2016 (et autres partenaires financiers, le cas échéant) ;
- Par les fonds propres de la Commune.

Après avis favorable de la Commission « Finances, Personnel », le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve le projet de travaux précité pour un montant estimatif total de 21 976 € HT ;
- ✓ Autorise M. le Maire à entreprendre toutes démarches, signer tous actes et solliciter toutes subventions afférentes auprès de l'ensemble de ses partenaires financiers dont l'Etat au titre de la DETR.

b. Ensemble de travaux de sécurisation routière sur le territoire communal

En matière de sécurisation routière, la Ville de Toul entreprend régulièrement des travaux d'aménagement des voies communales : élargissement des trottoirs, installation de ralentisseurs, mise en place de chicanes afin de limiter la vitesse sur certains axes réputés accidentogènes... De même, des mesures contribuant à améliorer la sécurité des usagers sont mises en place : création de sens unique de circulation, limitation de la vitesse, installation de radars pédagogiques...

Dans ce cadre, la Ville prévoit notamment la réalisation de trois opérations de sécurisation routière lesquelles seront réalisées en régie :

- Rue de Briffoux : création d'un trottoir normalisé et d'un ralentisseur pour un montant prévisionnel de 19 972 € HT ;
- Rue Résidence Croix de Metz : aménagement et sécurisation de trois îlots pour un montant prévisionnel de 24 528 € HT ;
- Rue Albert Denis : création d'un giratoire au croisement des rues de Gama et Maréchal Lyautey pour un montant prévisionnel de 12 777 € HT.

Le financement de ces travaux d'un montant estimatif total de 57 277 € HT sera assuré par :

- une subvention escomptée au taux maximum possible soit 40 % (22 910 €) au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2016 (et autres partenaires financiers, le cas échéant) ;
- par les fonds propres de la Commune.

M. Bauer demande si pour la rue Cardinal Tisserant il y a des aides ?

M. Harmand répond à M. Bauer que cela dépend de Toul Habitat. Nous ne pouvons pas demander de subventions. Des études sont en cours actuellement sur l'affaissement de chaussée due au talus sur le côté. C'est Toul Habitat qui dans son budget à provisionné des crédits pour la réfection et le confortement du talus. Cela est dû à un sinistre Toul Habitat donc les assurances doivent fonctionner. Nous allons voir comment les experts vont faire évoluer le dossier.

Après avis favorable de la Commission « Finances, Personnel », le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve les projets de travaux précités pour un montant estimatif total de 57 277 € HT ;
- ✓ Autorise M. le Maire à entreprendre toutes démarches, signer tous actes et solliciter toutes subventions afférentes auprès de l'ensemble de ses partenaires financiers dont l'Etat au titre de la DETR.

M. Bourgeois présente la délibération suivante :

5) FINANCES : FACTURATION DES FLUIDES AUX ASSOCIATIONS OU AUTRES ORGANISMES OCCUPANT A TITRE GRACIEUX LES LOCAUX DU CENTRE DE RESSOURCES.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques

Vu le Code général des impôts

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique

En vertu de l'article L2144-3 du Code général des collectivités territoriales, « des locaux communaux peuvent être utilisés par les associations, syndicats ou partis politiques qui en font la demande. Le maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public.

Le conseil municipal fixe, en tant que de besoin, la contribution due à raison de cette utilisation ».

Ainsi, la Ville dispose de locaux au Centre de Ressources : salles, bureaux ... susceptibles d'être mis à disposition d'organismes divers selon des modalités propres à chaque structure (dispositions générales, conditions de réservation, utilisation du local et du matériel, modalités financières...) établies par courrier ou convention d'occupation ...

L'article L2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) pose le principe selon lequel toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique doit donner lieu au paiement d'une redevance.

Depuis la loi de simplification du droit du 12 mai 2009, le dernier alinéa de l'article L2125-1 du CGPPP prévoit que, par exception au principe d'exigibilité d'une redevance, « l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général* ».

* Intérêt général : L'intérêt général est visé notamment à l'article 200 du code général des impôts. Cette notion peut s'appliquer à des associations qui présentent un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, la défense de l'environnement naturel. Mais il n'existe pas pour autant de procédure d'agrément. L'association délivre les certificats sous sa responsabilité.

La mise à disposition de ces locaux communaux participe à l'engagement de la ville en faveur de la vie associative. Cependant, leur fréquentation génère des dépenses en rapport, s'agissant notamment des fluides : chauffage, éclairage, eau.

Le Conseil municipal, propose de tarifier la consommation des fluides aux associations et autres organismes, ainsi qu'il suit :

application d'un forfait de 5 € par jour d'occupation d'un local du Centre de Ressources

Sont exonérées de cette redevance les structures :

- à caractère humanitaire, social et philanthropique ;
- apportant gracieusement et fréquemment leur concours lors des nouvelles activités périscolaires.

chacun de ces critères étant apprécié chaque année.

Après avis favorable de la Commission « Finances, Personnel », le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la tarification comme indiquée ci-dessus et autorise M. le Maire à prendre toutes décisions s'y rapportant et à signer tous documents inhérents.

M. Heyob présente la délibération suivante :

6) URBANISME : PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION DU STOCKAGE D'ENGRAIS EXPLOITE PAR LA COOPERATIVE AGRICOLE DE LORRAINE (C.A.L) A ECROUVES – AVIS DE LA COMMUNE.

Dans le cadre de la Directive européenne SEVESO3 transposée en droit français au travers de la législation des installations classées (IC), les établissements industriels doivent, selon la quantité totale et la nature des matières dangereuses présentes sur leurs sites, élaborer un Plan Particulier d'Intervention (PPI). Le PPI constitue un dispositif local défini pour protéger les populations, les biens et l'environnement, et faire face aux risques particuliers liés à l'existence d'une ou de plusieurs installations industrielles. Celui-ci met en lumière les moyens de secours mis en œuvre et leurs modalités de gestion en cas d'accident dont les conséquences dépassent l'enceinte de l'installation à risques concernée. Ces modalités, approuvées par Arrêté Préfectoral, couvrent les phases de mise en vigilance, d'alerte et d'intervention mais aussi les exercices de sécurité civile réalisés périodiquement pour une bonne appropriation du dispositif.

L'installation de stockage d'engrais exploitée par la Coopérative Agricole Lorraine (figure n°1 en annexe) est aujourd'hui concernée par un PPI en cours de révision. A cet effet et conformément au Décret N°2005-1158 du 13 septembre 2005, le Préfet de Meurthe et Moselle a sollicité la commune de Toul afin qu'elle puisse donner son avis à propos du projet de PPI.

Au vu du contexte local, la zone d'application du PPI s'étend à 1 169 m autour du site exploité par la CAL et concerne uniquement les communes de Choley-Ménillot, Ecrouves et Foug (figure n°2 extraite du PPI en annexe)

Les risques pouvant être générés par l'activité consistent en :

- Risque de décomposition des engrais en cas de forte chaleur ;
- Risque de détonation d'engrais.

Les Incidences pour la commune de Toul en cas de sinistre sont les suivantes :

- Evacuation des populations d'Ecrouves vers Toul par la Route Départementale 400 (figure n° 3 extraite PPI en annexe) ;
- Identification de la RD 400 (Avenues G. CLEMENCEAU et V HUGO) comme itinéraire pour les secours vers le centre Hospitalier Saint Charles de Toul (figure n°4 extraite du PPI en annexe).

Après avis favorable de la Commission « Travaux, Urbanisme, Habitat et Développement durable », réunie le mardi 1^{er} mars 2016, le Conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à la proposition de Plan Particulier d'Intervention du stockage d'engrais exploité par la Coopérative Agricole de Lorraine à ECROUVES, sous réserves de respect des réglementations et des normes ICPE en vigueur.

M. Harmand présente les deux délibérations suivantes :

7) URBANISME : DELEGATION DU DROIT DE PRIORITE DE LA COMMUNE AU PROFIT D'EPFL.

Par délibération du 10 novembre 2015, le Conseil municipal a approuvé le partenariat avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine dans le cadre du projet porté par l'association Habitat et Humanisme Lorraine en vue de la réalisation d'une résidence intergénérationnelle sur la friche militaire à l'intersection entre la rue Keller et la rue Navarin

Pour mémoire, ces conventions contractualisent le portage foncier de l'opération ainsi que la réalisation de diagnostics, et travaux de démolition-assainissement du site, pris en charge par la Ville de Toul.

Pour permettre la mise en œuvre de ces deux conventions, il est nécessaire de déléguer le droit de priorité de la commune exercé sur ces biens cédés par l'Etat et permettre ainsi à l'EPFL d'acquérir le bien pour le compte de la Ville.

En effet, par application des articles L.240-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, la Ville de Toul titulaire du droit de préemption urbain peut bénéficier d'un droit de priorité sur tout projet de cession d'un immeuble appartenant à l'Etat et présent sur le territoire communal. Ce droit de priorité est mobilisable à des fins d'intérêt général, en vue de la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement qui ont pour objets de mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat, de permettre le renouvellement urbain, de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti (art. L.300-1 du Code de l'Urbanisme).

Par application de ce même article, la commune peut déléguer son droit de priorité à un établissement public y ayant vocation. Ainsi, le bien acquis entre directement dans le patrimoine du délégataire (article L. 213-3 du Code l'Urbanisme).

Cette étape intermédiaire permettra dans un premier temps, à l'EPFL d'acquérir le bien et d'effectuer les travaux de démolition pour le compte de la commune. Le bien sera ensuite cédé à la Ville de Toul assaini et dépollué pour être enfin remis à l'Association Habitat et Humanisme à titre gracieux, en vue de la concrétisation du projet de résidence intergénérationnelle.

La valeur vénale du bien après décote dite « Duflot » est fixée par France Domaine à 60 000 €.

Après avis favorable de la Commission « Travaux, Urbanisme, Habitat et Développement durable », le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Accepte de déléguer le droit de priorité de la Ville de Toul à l'Etablissement Public Foncier de Lorraine en vue de l'acquisition du bien sis 37/39 Rue Paul Keller à Toul, parcelle cadastrée AR 409, dans le cadre des deux conventions précitées établies entre la Ville de Toul et EPFL ;
- ✓ Autorise M. le Maire à engager toutes démarches et à signer tous actes nécessaires, l'ensemble des frais d'actes et de procédure étant à la charge de la Commune.

8) URBANISME : DEMANDES DE SUBVENTIONS FNADT / FEDER :

a. Projet de résidence intergénérationnelle Habitat & Humanisme.

Dans le cadre de sa politique de requalification urbaine, la Ville de Toul, a approuvé, par délibération du 10 novembre 2015, la signature d'une convention de partenariat avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine afin d'assurer le portage foncier de l'opération ainsi que la réalisation des diagnostics, travaux de désamiantage et de démolition sur la friche militaire située 37/39 rue Paul Keller. Cette étape préalable à la construction de la résidence intergénérationnelle sous maîtrise d'ouvrage Habitat et Humanisme, est prise en charge financièrement par la Ville de Toul (déduction faite des subventions dont bénéficie l'Etablissement Public).

Les dépenses estimatives identifiées pour la Ville de Toul sont :

Postes de dépenses	Montants HT
Etude géotechnique	4 314 €
Etude géotechnique complémentaire	3 320 €
Acquisition (montant sous réserve de l'accord du Préfet)*	60 000 €
Frais actes notariés	11 641 €
Travaux de démolition	41 667 €
Travaux de raccordement	5 865,69 €
Frais administratifs divers 10% (temps agents, frais de reprographie,...)	12 680,77 €
TOTAL	139 488,46 €

Le projet de résidence intergénérationnelle ayant pour vocation de reconquérir une friche urbaine située en cœur de ville par la mise en place d'une politique volontariste de développement territorial durable permettant d'améliorer l'attractivité et le cadre de vie des habitants, celui-ci s'inscrit pleinement dans le cadre des priorités définies par le Fonds National d'aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) mais également par les Fonds Européens de Développement Régional (FEDER) inscrits dans le cadre de l'Appel à Coopération « Urbanisme Durable ».

Pour permettre cette réalisation, il convient d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'assiette éligible de l'opération :

TOTAL DEPENSES (HT)		139 488,46 €
RECETTES estimatives	FEDER (35% du HT)	48 820,96 €
	FNADT (35% du HT)	48 820,96 €
Autofinancement Ville de Toul (30% HT)		41 846,54 €

b. Développement durable – Aménagement du quartier Gama / Franchemare.

La révision du Plan d'Occupation des Sols de la Ville de TOUL en Plan Local d'Urbanisme, approuvée en 2007, a érigé le secteur Gama-Franchemare en véritable potentialité de développement futur de la Cité. Le document de planification communal a mis en exergue plusieurs principes d'aménagement du quartier constituant les prémices à la réalisation d'un quartier visant à intégrer les objectifs de développement durable.

La création du lotissement « Les Côtes de Toul » en lieu et place de la friche de l'ancien hôpital militaire de Gama, construit il y a une dizaine d'années, a constitué la première tranche d'urbanisation de ce secteur de la commune.

Aujourd'hui, 15,4 hectares restent à urbaniser et représentent un potentiel foncier majeur. Ce secteur doit permettre d'accueillir un aménagement phasé et raisonné s'inscrivant harmonieusement dans un environnement particulièrement riche sur le plan naturel (cf. : annexe)

Dans cette logique, l'ensemble des dépenses prévisionnelles identifiées sont liées à la viabilisation des sites, à savoir :

Postes de dépenses	Montants HT
Electricité	15 200 €
Réseaux télécom	18 400 €
Accès (pénétrante via la voie porte chars au sud)	160 000 €
Frais administratifs divers 10% (temps agents, frais de reprographie,...)	19 360 €
TOTAL	212 960 €

Ce projet d'aménagement durable vise à favoriser une gestion raisonnée de ce site en respectant le cadre environnant exceptionnel par la réalisation d'opérations de lotissements de dernière génération. Cette ambition s'inscrit pleinement dans le cadre des priorités définies par l'Appel à Coopération « Urbanisme Durable » (FEDER).

Pour permettre cette réalisation, il convient d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'assiette éligible de l'opération :

TOTAL DEPENSES (HT)		212 960 €
RECETTES	FEDER (35% du HT)	74 536 €
	FNADT (opération non éligible)	0 €
	Autofinancement (65% du HT)	138 424 €

Mme Lagarde demande quel est le projet prévu sur l'aménagement du quartier Gama / Franchemare.

M. Harmand répond à Mme Lagarde qu'il y a des choses dans les tuyaux mais que rien ne peut être révélé pour le moment. C'est pour demain, nous n'allons pas faire de la voirie ou de l'aménagement de VRD si nous n'avons pas de projet qui se concrétise.

Afin de permettre à la Collectivité de solliciter un financement relevant du FNADT et du FEDER et, le cas échéant, auprès d'autres partenaires financiers éventuels, et après avis favorable de la Commission « Travaux, Urbanisme, Habitat et Développement durable », le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve les plans de financement prévisionnels du projet de résidence intergénérationnelle Habitat et Humanisme (portage foncier par la Ville de Toul) et du projet d'éco-quartier GAMA-FRANCHEMARE ;
- ✓ Autorise M. le Maire à entreprendre toutes démarches, signer tous actes et solliciter toutes subventions afférentes auprès des partenaires suivants : Europe (FEDER...), Etat (FNADT...), Conseil Départemental, Conseil Régional, ainsi qu'auprès de tout autre financeur public ou privé.

Mme Massenet-Ozdemir présente la délibération suivante :

9) URBANISME : RENOUELEMENT URBAIN : AIDES A LA RENOVATION URBAINE – COMMISSION DE RAVALEMENT DE FACADES ET DE COORDINATION OPAH-RU – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COULEURS DE QUARTIERS.

Engagé depuis plusieurs années un vaste programme de rénovation urbaine, la Ville de Toul met en œuvre deux dispositifs qui accompagnent financièrement les propriétaires entreprenant des projets de ravalement de façade et de réhabilitation :

- La compagnie de ravalement de façades « Couleurs de Quartiers » en partenariat avec la Région (selon périmètre OPAH-RU) ;
- L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouveau Urbain en partenariat avec l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat et la Région.

Suite à la réalisation de travaux de ravalement de façades par les demandeurs, la commission d'aide au ravalement de façades et de coordination de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouveau Urbain, réunie le 22 février 2016, a validé l'attribution de subventions pour les travaux de ravalement de façades sur le dossier suivant :

- 1 448,40 € à M. PAWLOWSKI, propriétaire de l'immeuble situé 49 Avenue Albert 1^{er} ;

M. Bauer demande si le parking à côté du commerce de motoculture est à lui.

M. Harmand répond que c'est un peu plus loin.

M. Vigneron indique profiter des « Couleurs de quartiers » pour anticiper un dossier qui va sûrement venir en fin de Conseil municipal concernant le Cours Raymond Poincaré. Je pense que pour éviter des frais de justice pour les deux parties il serait bien de faire appel à un médiateur extérieur à Toul pour sortir de ce dossier par le haut.

M. Harmand indique à M. Vigneron qu'il apportera une réponse en fin de Conseil municipal puisqu'une question orale a été déposée sur ce sujet. M. Harmand demande à M. Vigneron quel est son avis ?

M. Vigneron pense après avoir vu le dossier au service urbanisme qu'il pourrait y avoir un consensus trouvé entre les deux parties.

M. Bauer répond à M. Vigneron qu'au regard du dossier qu'il a présenté et du fait qu'il est dans son total droit, il n'a pas besoin de médiateur. Si il y a un changement d'avis il ne peut venir que du côté de M. Harmand.

M. Harmand ajoute « Donc c'est dit ! ». Le bon sens n'anime pas toujours tout le monde.

Les travaux étant réalisés conformément à l'autorisation d'urbanisme, et après avis favorable de la Commission « Travaux, Urbanisme, Habitat et Développement durable », le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution de cette subvention.

M. Heyob présente la délibération suivante :

10) AFFAIRES FONCIERES : BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS FONCIERES POUR L'ANNEE 2015.

Conformément à l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des cessions et des acquisitions opérées sur le territoire de la commune, par elle-même ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec la commune, doit donner lieu chaque année à une délibération du Conseil municipal.

Ce bilan sera annexé au Compte Administratif 2015 (Etat des cessions et acquisitions joint en annexe).

Ces opérations immobilières, qui ont fait l'objet d'un acte (notarié ou administratif) signé en 2015, concernent :

Au titre des Cessions :

- Cession de terrain – lieudit les Embannies, parcelle cadastrée section AX 648, pour un montant de 10 416 € à M. HENRIONNET Jacques et Mme COURNIL Christel ;
- Cession d'une emprise communale – Avenue du Colonel Péchot, parcelles cadastrées section BR 160 et 162, pour un montant de 250 000 € à la société « SCI des Remparts » ;
- Cession de terrain – Rue du Vieux Chemin de Bruley, parcelle cadastrée section BM 1, pour un montant de 2 050 € à M. GAUME.

Au titre des Acquisitions :

- Régularisation foncière – Rue du Général Duchêne Bastien, parcelles cadastrées BO 941 et 943, pour un montant de 6 007,50€ à M. ACHARD ;
- Régularisation foncière – Rue du Général Duchêne Bastien, parcelles cadastrées BL 582, pour un montant de 1 980€ aux Consorts GUERIN ;
- Rétrocession de voirie dans le domaine public – Croix d'Argent, parcelles cadastrées section AB 25, AC 6, 140, 142 et 178, AD 119 et 120, à titre gracieux de la Société d'Equipement du Bassin Lorrain ;
- Acquisition de terrain – lieudit Grosse Borne, parcelle cadastrée section BC 250, à titre gratuit du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle.

Après avis favorable de la Commission « Travaux, Urbanisme, Habitat et Développement durable », le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de ces opérations immobilières.

M. Bocanegra présente la délibération suivante :

11) AFFAIRES FONCIERES : PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNEES (PDIPR) – AVIS DE LA COMMUNE.

Par délibération du 3 avril 2013, le Conseil municipal a émis un avis favorable sur l'itinéraire de randonnée « PDIPR » proposé par le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle. Ce dernier a été adopté par l'assemblée départementale le 9 décembre 2013.

Pour mémoire, le PDIPR créé par la loi en 1983, a pour vocation de préserver le réseau des chemins ruraux mais aussi garantir la continuité des itinéraires de randonnée. C'est un outil efficace pour gérer et améliorer les réseaux d'itinéraires dans le respect de l'environnement. C'est également une opportunité pour mieux organiser la pratique et valoriser les territoires.

L'inscription d'un itinéraire au PDIPR le protège juridiquement, il est donc opposable aux tiers en cas de projets pouvant menacer la pratique ou modifier les caractéristiques.

Le PDIPR avait fait l'objet d'une délibération le 25 février 2014 afin d'élargir l'itinéraire de randonnée. Par la présente, le Conseil Départemental souhaite régulariser le passage du PDIPR sur les chemins ruraux communaux suivants :

Tronçon 14416 - Chemin rural – Bois l'Abbé – Section AY

Tronçon 8121 - Chemin rural – Dit ancien CIC 6 Bois-Le-Comte à Chaudeney – Section K-2

Tronçon 14366 - Chemin rural – Dit ancien CIC 6 Bois-Le-Comte à Chaudeney – Section K-2

A ce titre, la Ville s'engage :

- A conserver aux chemins ruraux inscrits au PDIPR leur caractère public, ouvert et entretenu ;
- A empêcher l'interruption du cheminement, notamment par des clôtures ;
- A ne pas aliéner totalité ou partie des chemins ruraux comme définis ci-dessus ;
- A maintenir ou rétablir la continuité des itinéraires lors des opérations d'aménagement foncier sans allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés et en accord avec le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle ;
- A autoriser le balisage et la mise en place de panneaux nécessaires à la pratique de la randonnée, conformément à la charte départementale de balisage et de signalisation des itinéraires de promenade et de randonnée ;
- A inscrire les itinéraires concernés dans tout document d'urbanisme lors d'une prochaine révision ou de son élaboration ;
- A informer le Conseil Départemental de toutes modifications concernant les itinéraires inscrits ;
- A entretenir ou à faire entretenir les chemins ruraux définis ci-dessus afin de maintenir en permanence le bon fonctionnement du cheminement mis à disposition du public.

Par application de l'article L 361-1 de la loi n°2006-436 du 14 avril 2004 du Code de l'Environnement chapitre 1^{er} et de la circulaire du 30 août 1988, le Conseil Municipal est invité à valider ce nouveau tracé.

Considérant l'intérêt que présentent pour la pratique de la promenade et de la randonnée la continuité à travers ces chemins ruraux, et après avis favorable de la Commission « Travaux, Urbanisme, Habitat et Développement durable », le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur l'inscription des chemins ruraux précités au P.D.I.P.R.

M. Heyob présente la délibération suivante :

12) AFFAIRES FONCIERES : DECLASSEMENT ET CESSIION D'UNE EMPRISE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL, RUE REMOND MATHIEU.

Par délibération du 29 septembre 2015, le Conseil Municipal a approuvé la cession d'une parcelle d'espaces verts sise Rue Rémond Mathieu, d'une superficie d'environ 680 m², au profit des propriétaires riverains. Trois parcelles ont donc été détachées dans le prolongement des propriétés des demandeurs.

Par courrier en date du 1^{er} octobre 2015, M. MUNIER Gilles, résidant au Lotissement des Peupliers à Toul, a également fait part de son souhait d'acquérir une petite partie de cette emprise située à l'arrière de sa parcelle (plan ci-annexé).

Aussi et afin de permettre de répondre favorablement à cette demande, il est proposé de détacher une quatrième parcelle d'une superficie d'environ 90 m² en vue de sa cession au profit de M. MUNIER, cette mutation étant consentie au prix principal de 2 250 € hors droits et taxes, soit 25 € le m², conformément à l'avis de France Domaine.

Cette emprise ayant été rétrocédée dans le domaine public communal, il convient, préalablement à sa cession, de la déclasser du domaine public au domaine privé.

Après avis favorable de la Commission « Travaux, Urbanisme, Habitat et Développement durable », le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Prononce le déclassement de cette emprise ;
- ✓ Approuve ladite cession au prix indiqué ci-dessus ;
- ✓ Autorise M. le Maire à signer les compromis de vente, puis l'acte à intervenir en l'étude de Maître PERSON, Notaire à Toul, sachant que tous les frais, de bornage et de notaire, résultant de cette transaction incomberont à l'acquéreur ;
- ✓ Autorise M. le Maire à engager toutes démarches et à signer tous actes nécessaires.

M. Harmand présente la délibération suivante :

13) AFFAIRES FONCIERES : REGULARISARION DU DOMAINE PUBLIC ET ACQUISITION D'UNE EMPRISE DE LA VILLE PAR LA SOCIETE LIDL.

Dans le cadre du projet de restructuration de son supermarché de centre-ville de Toul, la société LIDL sollicite la modification de son actuelle emprise foncière. Cette opération située en entrée de Ville participe à la requalification urbaine et à l'embellissement de ce secteur.

Les modifications foncières envisagées portent sur :

- La régularisation de l'actuelle occupation du domaine public communal à l'ouest du magasin, au croisement de la Rue Paul Keller et de la Rue des Anciens Combattants d'Afrique du Nord. Cette emprise publique, d'une surface approximative de 300 m², est aujourd'hui intégrée au parking de la société LIDL. Sa cession serait consentie au prix principal de 18 000 € hors droits et taxes, soit 60 € le m², conformément à l'avis de France Domaine ;
- La cession des emprises situées à l'est du magasin, composées de :
 - Une emprise de domaine public d'une surface d'environ 300 m² qui serait consentie au prix principal de 24 000 € hors droits et taxes, soit 80 €/m², conformément à l'avis de France Domaine ;
 - La parcelle communale AR 383 d'une superficie de 636 m² actuellement aménagée en parking public, qui serait consentie au prix principal de 50 880 € hors droits et taxes, soit 80 €/m², conformément à l'avis de France Domaine.
Cette emprise a vocation à demeurer en l'état de parking ouvert au public et sera grevée des servitudes d'accès et d'occupation existantes.

Ainsi, la vente de ces emprises, d'une superficie totale de 1 236 m² serait consentie au prix principal de 92 880 € hors droits et taxes, soit 75,15 € le m², conformément à l'avis de France Domaine.

Préalablement à la cession de ces diverses emprises, il convient de prononcer leur désaffectation et leur déclassement du domaine public communal.

Par application de l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière modifié par l'Ordonnance n°2015-1341 du 23 octobre 2015 - art. 5, la cession n'ayant pas pour effet de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation des rues Paul Keller et la rue des Anciens Combattants d'Afrique du Nord, le projet de déclassement n'est pas soumis à enquête publique préalable.

M. Harmand précise que le Sous-Préfet n'a pas à se prononcer sur des articles de vente ou de cession dans la presse mais se prononce sur des actes tangibles, délibérés au sein de cette assemblée. Parce que j'ai lu dans la presse que certaines personnes de l'opposition avaient déposé un recours auprès du Sous-Préfet alors que celui-ci ne peut se prononcer sur quelque chose qui n'existe pas. Et, lorsque l'on vend des bâtiments, des espaces qui font partie du domaine public, on profite de la délibération pour déclasser ces ensembles du domaine public.

M. Matteudi demande s'il y a aura deux entrées ?

M. Harmand répond à M. Matteudi qu'il n'y aura qu'une entrée. Le projet est de réaliser une surface de vente plus grande que la surface actuelle qui ne correspond plus aux normes de la Société LIDL et utiliser le parking et l'emprise du magasin actuel pour faire le parking. Le magasin serait au premier étage. Cela a un avantage pour la collectivité quand même puisque le parking côté Moselly reste un parking public et que le parking non pas souterrain mais plutôt de rez-de-chaussée sera lui aussi un parking public. Il ne sera pas fermé la nuit, il pourra servir aux riverains.

M. Bauer demande si les PAV sur le parking seront déplacés et à la charge de qui ?

M. Harmand répond à M. Bauer que pour le moment le déplacement des PAV n'est pas prévu. Ils le savent, ils connaissent le terrain, ils le voient au quotidien, cela reste public. Ce sera dans l'acte.

M. Bocanegra ajoute que concernant les PAV la CCT devra certainement signer une convention avec la Société LIDL. Si l'accès est libre, il ne faut surtout pas déplacer ces PAV.

M. Steinbach se dit tout à fait d'accord pour régulariser la pointe mais pas du tout d'accord pour céder le parking actuel et encore moins d'accord pour les travaux d'agrandissement de LIDL. Il y a 20 ans on a fait démonter les Magasins Réunis car soi-disant ce bâtiment défigurait la vue des remparts, car cela les dépassait en hauteur. La structure existante a été détruite pour faire un rez-de-chaussée et aujourd'hui on nous dit que l'on va refaire un étage. Donc premièrement, il faudrait que l'ABF accorde ses violons et que les Architectes des Bâtiments de France soient un peu cohérents, ça je suis encore capable de leur dire. Je pense qu'il est hors de question d'accepter un tel projet, qui en plus va faire mourir SPAR, etc.... Je voterais donc contre le projet.

M. Harmand répond à M. Steinbach qu'aujourd'hui SPAR et LIDL co-existent sur le centre-ville. Ce n'est donc pas l'arrivée d'un nouveau commerce mais juste un changement de typologie de vente d'un magasin existant. Cela va quand même être plus qualitatif que ce qui existe actuellement. Bien entendu ce dossier est monté en concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France puisque nous sommes en périmètre soumis à autorisation de l'ABF. Ce n'est pas n'importe quoi qui va sortir et on sera bien en dessous de la hauteur des Magasins Réunis. Le PLU autorise je crois 14m et nous serons juste en dessous.

M. Howald intervient pour dire que l'opposition de l'époque avait voté contre la destruction des magasins réunis en portant même l'affaire devant les tribunaux. Procès qu'ils avaient perdu car on estimait que le magasin actuel ne s'intégrerait pas. Aujourd'hui je vais voter pour et toi qui avait voté pour, tu vas voter contre !

M. Bauer fait remarquer qu'à l'époque l'opposition n'était pas très constructive non plus.

Mme Lagarde demande quel est l'intérêt pour LIDL d'acheter la parcelle AR 383 et l'autre si c'est pour rester dans l'état actuel.

M. Harmand répond à Mme Lagarde que ce n'est pas pour laisser tel que mais pour réaménager à leur façon un parking public. Ils veulent réaliser une entrée qualitative de leur magasin. Ce n'est pas la Ville qui va réaliser cela. Ils veulent réagencer le stationnement en gardant le nombre de place actuel avec des contraintes sur la sortie de l'école Moselly. Tout sera bien spécifié dans l'acte. Je les comprends ils ne veulent pas que demain, si la collectivité déclasse, elle construise un immeuble. Ils veulent se garantir l'avenir de ce terrain-là.

M. Bauer demande s'ils garantissent aussi le nombre de place existant.

M. Harmand répond à M. Bauer que si c'est à deux places près il ne faudra pas nous tirer dessus à boulets rouges. Si vous avez bien compris le projet, il devrait y avoir 80 places supplémentaires.

Après avis favorable de la Commission « Travaux, Urbanisme, Habitat et Développement durable », le Conseil municipal, à la majorité :

- ✓ Approuve la désaffectation et le déclassement de ces biens du domaine public de la commune ;
- ✓ Approuve lesdites cessions aux prix indiqués ci-dessus ;
- ✓ Autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir en l'étude de Maître BRUNO, Notaire à Toul, sachant que tous les frais, de bornage et de notaire, résultant de cette transaction incomberont à l'acquéreur ;
- ✓ Autorise M. le Maire à engager toutes démarches et à signer tous actes nécessaires.

M. STEINBACH votant contre.

M. Howald présente la délibération suivante :

14) DEVELOPPEMENT CULTUREL : PROGRAMME D'ANIMATIONS DU MUSEE – DEMANDE DE SUBVENTIONS.

Le Musée d'Art et d'Histoire de la Ville de Toul propose une programmation diversifiée faite d'expositions temporaires, d'ateliers, de conférences, de concerts, de visites autour de ses collections permanentes.

Dans la salle des tapisseries, divers projets sont envisagés pour mettre en valeur des œuvres de la Renaissance : sculpture, numismatique, dont les récentes acquisitions ont marqué l'année 2015. Le Musée présentera en outre une exposition des toiles du peintre toulinois Robert Touvenot. L'exposition rétrospective donnera lieu à la publication d'un cahier du patrimoine toulinois sur le modèle des livres publiés pour Adrienne Jouclard en 2012 et Jacques Koskowitz en 2014 complétant ainsi une trilogie des peintres lorrains dont des œuvres sont conservées à Toul.

Aux dépenses engagées pour l'organisation matérielle de ces événements viennent s'ajouter les travaux nécessaires à la préservation des collections et à la mise en valeur des salles d'exposition. De telles opérations sont susceptibles de recevoir une aide financière de la part de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) au titre de l'accompagnement des dépenses muséales. Afin de permettre à la commune d'obtenir cette subvention auprès de la DRAC et, le cas échéant, de solliciter d'autres partenaires financiers éventuels,

Après avis favorable de la Commission « Développement Culturel », réunie le mardi 1^{er} mars 2016, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à entreprendre toutes démarches, signer tous actes et solliciter toutes subventions afférentes auprès des partenaires suivants : Etat (DRAC), Conseil Départemental, Conseil Régional, ainsi qu'auprès de tout autre financeur public ou privé.

M. Vergeot présente la délibération suivante :

15) DEVELOPPEMENT CULTUREL : PROJET DE RESTAURATION DE TABLEAUX – DEMANDE DE SUBVENTIONS.

En 2015, à l'issue d'une vaste opération de restauration, trois toiles peintes entre le XVIIIème et le XIXème siècle ont pu regagner les collections de la Cathédrale Saint-Etienne pour y être exposées au public.

La Ville souhaite poursuivre son programme de restauration d'œuvres d'art.

Saint Nicolas secourant les marins est un tableau situé dans le bas-côté nord de la Cathédrale. Peint par François Mansuy, au XVIIIème siècle, il orne depuis ses origines un autel monumental de la même époque.

Le tableau peint à l'huile sur toile présente de multiples altérations, la tension générale de la toile est mal assurée, de même, des vernis utilisés lors d'anciennes restaurations forment désormais un voile blanc sur la quasi-totalité de la toile à cause de l'humidité.

Le tableau est un objet mobilier classé au titre des monuments historiques depuis 1908. A ce titre, sa restauration, dont le coût prévisionnel est estimé à 12 000 € HT, peut être subventionnée par la DRAC à hauteur de 50 %.

Afin de permettre à la commune d'obtenir cette subvention auprès de la DRAC et, le cas échéant, de solliciter d'autres partenaires financiers éventuels, et après avis favorable de la Commission « Développement Culturel », le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve le projet de restauration précité ;
- ✓ Autorise M. le Maire à entreprendre toutes démarches, signer tous actes et solliciter toutes subventions afférentes auprès des partenaires suivants : Etat (DRAC), Conseil Départemental, Conseil Régional, ainsi qu'auprès de tout autre financeur public ou privé.

Mme Le Piouff présente la délibération suivante :

16) JEUNESSE : DEVELOPPEMENT DU STREET ART A TOUL – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA REALISATION DE TROIS PROJETS ARTISTIQUES EN 2016.

Le collectif d'artistes passionnés du MOULIN CREW a déjà fait ses preuves à Toul avec le projet H.O.M.E (Habitation Onirique Manifestement Ephémère) sur un bâtiment du quartier de la Croix de Metz, aujourd'hui démoli.

En attirant plus de 6 000 visiteurs venus de tout le Grand Est et parfois même nos voisins transfrontaliers, l'opération a connu un réel succès, une formidable expérience de musée éphémère pour l'art urbain contemporain.

La municipalité souhaite aujourd'hui pouvoir encourager et développer dans toute la Ville ces formes d'expression artistique très variées, et ainsi faire de Toul une ville référence en matière de Street Art.

La Ville a ainsi développé, en partenariat étroit avec l'Association du Moulin, trois projets pour 2016 :

- Un projet événementiel autour de l'inauguration du Street Park Mathias & Marie (regroupement du skate park, du pump track et du graff park) dont la date prévisionnelle est fixée au week-end des 28 et 29 mai 2016 ;
- Un projet : l'IMAGINARIUM qui pourra être ouvert au public à partir du 11 juin 2016 pour une durée d'environ un mois. L'Imaginarium prendra place sur un site emblématique, à savoir l'îlot Keller, qui constitue un patrimoine ancien et structurant du quartier, propice à la conduite d'un tel projet d'art éphémère avant sa requalification par l'association Habitat et Humanisme. Ouvert aux individuels et aux groupes (scolaires, centres de loisirs...), l'Imaginarium représentera une belle opportunité de valorisation du site de la future résidence intergénérationnelle mais aussi un événement culturel original pour tous publics ;

- Un projet d'implantation de fresques monumentales durables sur la Ville, en accord avec les propriétaires concernés, permettant d'inviter à Toul des artistes de renom dans le domaine du Street Art.

Une convention de partenariat sera établie pour chaque projet entre la Ville et l'association du Moulin, ainsi que, le cas échéant, avec le(s) propriétaire(s) des façades visées par le dernier projet.

L'activité de l'Association du Moulin porte sur la réalisation de fresques murales et de décors lors de manifestations culturelles (festivals, concerts, fêtes), des interventions éducatives sur demande, ainsi que l'organisation de rencontres artistiques et manifestations culturelles.

Les projets, co-construits avec le centre socio-culturel intégreront, dans la mesure du possible, une dimension participative notamment en direction des jeunes de la ville.

Afin de mener à bien ce programme partenarial, la Ville de Toul assumera aux côtés de l'association du Moulin une partie des dépenses liées aux projets, mais aussi une contribution en nature à travers la mise à disposition de personnels et de moyens techniques et logistiques.

La participation financière prévisionnelle à la charge de la Ville de Toul est estimée à environ 12 500 € TTC pour ces trois projets.

Mme Lagarde indique n'avoir pas changé d'avis. Je reste sur ma position de m'abstenir. Je suis d'accord pour deux projets sur les trois présentés c'est-à-dire les fresques et l'inauguration du street park. Je reste sur mes positions sur l'art éphémère pour les arguments que j'ai déjà donné en commission. Mme Lagarde trouve dommage que l'on mette 2/3 des 12 500 € pour quelque chose qui va disparaître et qui va être détruit.

Mme Le Piouff répond à Mme Lagarde que l'art éphémère c'est aussi un concert, un spectacle... Vous y allez, vous écoutez, vous en sortez en gardant quelque chose dans votre tête et votre cœur. Là la durée est de 1 mois avec tout un travail préparatoire.

Mme Lagarde répond à Mme Le Piouff que pour un spectacle on paye sa place, ce n'est pas la collectivité qui paye.

M. Vigneron ajoute qu'au regard du retentissement de HOME on ne peut qu'accepter de payer pour de l'art éphémère. C'est sûr que cela a un coût mais il va y avoir des retombées économiques.

Mme Lagarde explique que 2/3 de 12 500 € c'est beaucoup pour de l'art éphémère. On pourrait mettre cette somme-là, comme sur le bout de la rue Jeanne d'Arc. Je ne demande pas des Mona Lisa comme vous avez pu si gentiment le dire Mme Le Piouff et je ne suis pas contre l'Art mais pas celui que l'on détruit.

M. Bourgeois répond à Mme Lagarde que l'Art est peut-être éphémère mais le souvenir est éternel. Les photos sont éternelles ainsi que les vidéos.

M. Lucot indique qu'il y a effectivement la notion d'éphémère mais nous avons créé tout un patrimoine photographique autour de HOME.

M. Harmand ajoute comprendre sa position, mais il y a quand même la contradiction populaire : 6 000 visiteurs pour HOME ce n'est pas 60.

M. Matteudi demande la répartition financière par projets. Et regrette qu'il n'y ai pas une délibération par projet artistique.

M. Harmand répond à M. Matteudi que l'imaginarium coûtera 7 000 €.

Dans ce cadre, et après avis favorable de la Commission « Education, Enfance, Jeunesse et Vie Sportive », réunie le mardi 1^{er} mars 2016, le Conseil municipal, à la majorité :

- ✓ Autorise toutes les formes de participations de la Ville de Toul au profit des projets précités ;
- ✓ Autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'association du Moulin pour la réalisation de ce programme de développement du Street Art ;
- ✓ Autorise M. le Maire à signer tous documents afférents et notamment les conventions tripartites ou bipartites à intervenir ;
- ✓ Autorise M. le Maire à solliciter les subventions pour les différents projets et signer tous documents afférents ;
- ✓ Inscrit au budget les crédits correspondants.

M. MATTEUDI votant contre.

Mme LAGARDE, M. MANGEOT, Mme CARRIER, M. BAUER, Mme ANDRE et M. STEINBACH s'abstenant.

Mme Assfeld-Lamaze présente la délibération suivante :

17) ATTRACTIVITE DE LA VILLE : FISAC – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS.

Par décision n° 13-0121, le ministère du commerce, de l'artisanat et du tourisme attribue à la Ville de Toul son accord pour la poursuite de son opération urbaine pour une quatrième tranche du FISAC, incluant notamment « l'aide directe aux entreprises ». La participation de l'Etat pour cette action s'élève à 25% du montant HT des investissements réalisés, sous condition d'une participation équivalente de la Ville de Toul.

Pour rappel, l'Etat a émis un titre de recettes envers la Ville correspondant à 50 % de l'enveloppe de crédits réservés dans le cadre de l'action « aide directe aux entreprises » à la signature de la convention.

Le comité de pilotage réuni le 3 novembre 2015 a approuvé le versement des subventions suivantes :

1. Actions de fonctionnement :

- Subvention à la CCI dans le cadre de la démarche qualité de 2 254,80 € HT.

2. Actions d'investissement :

- 627,50 € à AUTO ECOLE GO ! sise 8, Place de Couarail, dont 313,75 € pour la part de l'Etat.
- 1 325 € à FAB'L, sise 4, rue du Docteur Chapuis, dont 662,50 € pour la part de l'Etat.

Après réalisation des travaux et production des factures acquittées, et après avis favorable de la Commission « Participation, Vie Citoyenne et Attractivité de la Ville », le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement de ces subventions.

M. Bocanegra présente la délibération suivante :

18) VIE CITOYENNE : STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE – MODIFICATION DE DENOMINATION SOCIALE – AVENANT n°12.

Par délibération du 28 octobre 1998, la Ville de Toul a confié la gestion du stationnement payant sur voirie à la Société Auxiliaires de Parcs (SAP). Par délibération en date 8 décembre 2008, le Maire a pu autoriser, en signant l'avenant n°8, le délégataire à transférer les tâches d'exploitation et la réalisation des travaux à la société VINCI PARK SERVICES.

Courant novembre 2015, la Société SAP a informé la Ville d'un changement de dénomination sociale à compter du 5 novembre 2015 : VINCI PARK SERVICES devient INDIGO PARK.

Ce changement n'entraîne aucune conséquence quant aux actes passés mais nécessite la signature d'un avenant n°12 essentiellement pour l'établissement des actes financiers (mandats et titre de recettes).

Après avis favorable de la Commission « Participation, Vie Citoyenne et Attractivité de la Ville », le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer l'avenant n°12, ci-annexé, relatif au dit contrat et prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

M. Harmand présente la délibération suivante :

19) PERSONNEL : RESTRUCTURATION DU CENTRE SOCIOCULTUREL MICHEL DINET – SUPPRESSION ET CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT.

Par délibération du Conseil municipal du 10 novembre 2015 et dans le cadre de la politique de développement social de la Ville de Toul, il a été décidé de la création d'un emploi permanent de catégorie A à compter du 1^{er} janvier 2016 pour renforcer l'encadrement du Centre Socio-Culturel dans la conduite de son nouveau projet social, en partenariat avec le Conseil Départemental et la Caisse d'Allocations Familiales. 2 jurys de recrutement ont été organisés mais se sont révélés infructueux. Les candidats présentaient des profils management/gestion intéressants, mais aucun n'a révélé un profil suffisamment solide tant sur le rôle d'une structure socio-culturelle que sur l'accompagnement de publics parfois en difficulté.

Dans la mesure où les 4 sites qui composent le Centre Socio-Culturel sont placés sous l'autorité hiérarchique du Directeur qui est le garant des fonctions de conception, de direction et d'encadrement supérieur, il est proposé d'ouvrir le poste au niveau de la catégorie B, cette catégorie regroupant par définition des fonctions d'application et de rédaction comparables aux professions d'encadrement intermédiaire.

Au regard des missions et de la nature des responsabilités du poste, de la nécessité de prioriser le recrutement d'un professionnel aux compétences solides dans les domaines éducatifs et de l'animation, disposant de connaissances en gestion financière et managériale et en commun accord avec la Caisse d'Allocations Familiales qui participe à l'ensemble des jurys de recrutement, il est proposé au Conseil municipal, la création d'un emploi permanent de catégorie B au tableau des effectifs à compter du 1^{er} avril 2016 et ce conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B aux grades d'assistant socio-éducatif, d'assistant socio-éducatif principal, d'animateur principal de 2^{ème} classe, d'animateur principal de 1^{ère} classe ou en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, par voie contractuelle dans les conditions fixées à l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 aux mêmes grades. Le traitement sera déterminé par référence à la grille indiciaire des grades susvisés et en fonction des qualifications et de l'expérience professionnelle du candidat contractuel.

Parallèlement à cette modification, il est proposé au Conseil municipal, la suppression du poste de catégorie A resté vacant en raison des jurys infructueux sur cette catégorie.

M. Mangeot réitère une proposition faite lors du Conseil du 10 novembre qui consistait à regarder en interne pour trouver non pas la personne qui remplit tous les critères mais dont les compétences après formation pourraient s'adapter au poste. Suite aux échecs des deux recrutements c'est peut-être le moment de donner sens à cette proposition.

M. Harmand répond à M. Mangeot que si cette délibération est proposée ce soir en Conseil municipal c'est que personne en interne ne correspond au profil. Même si on change la catégorie avec un profil plus éducateur, nous n'avons pas en interne les profils adaptés pour remplir ce poste. Je sais bien que nous sommes une boîte à fabriquer du fonctionnaire mais quand vous n'avez pas les capacités en interne alors il faut recruter en externe. On veut aller de l'avant et correspondre aux objectifs que nous nous sommes fixés avec la CAF. Nous ne descendrons pas en catégorie C.

M. Bauer ajoute qu'il y aurait pu avoir une formation du personnel actuel.

M. Harmand rappelle qu'il n'y a pas de gras sur l'os, nous ne sommes pas en sureffectif, et donc nous ne pouvons déplacer du personnel facilement.

Mme Allouchi-Ghazzale fait remarquer que tout ce qui est fait pour pousser notre jeunesse vers le haut, vous êtes contre (l'Art éphémère...).

Ce sont des compétences très particulières qui sont demandées pour ce poste.

M. Bauer répond à Mme Allouchi-Ghazzale que la jeunesse sur l'Art éphémère peut s'exprimer sur de l'Art permanent.

Après avis favorable de la Commission « Finances, Personnel », le Conseil municipal, à la majorité :

- ✓ Créé un emploi permanent de catégorie B, ouvert aux grades d'assistant socio-éducatif, d'assistant socio-éducatif principal, d'animateur principal de 2^{ème} classe, d'animateur principal de 1^{ère} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2016 ;
- ✓ Supprime l'emploi permanent de catégorie A qui avait été créé par délibération du 10 novembre 2015 ;
- ✓ Inscrit les crédits nécessaires au budget.

Mme LAGARDE, M. MANGEOT, Mme CARRIER, MM. BAUER et STEINBACH votant contre.

Mme Lalevée donne lecture des décisions suivantes :

20) COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE CONFORMEMENT A LA DELIBERATION DU 5 AVRIL 2014.

(En application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales).

- ☞ Convention de partenariat - Association BOXE ANGLAISE et VILLE DE TOUL.
- ☞ Convention : Brasserie CHEVAL.

Acceptation d'indemnités de sinistres

N° Sinistre	Objet du sinistre	Compagnie d'assurance	Montant du remboursement
SIN 26/15	Sinistre suite à dégradation d'un poteau de stationnement le 2 janvier 2015, rue du Docteur Chapuis à Toul	AXA	358,80 €
SIN 27/15	Sinistre suite aux dégradations survenues à l'école la Sapinière, au centre culturel Jules Ferry, à la salle des Adjudications et au bâtiment 52 à cause des vents violents en mars 2015 à Toul	AXA	5 427,81 €
SIN 01/16	Sinistre relatif à la dégradation de deux candélabres - Avenue Kennedy à Toul le 12/10/2015	AXA	671,43 €
SIN 02/16	Sinistre relatif à la dégradation d'un candélabre - Rue des Aubépines à Toul le 16/09/2015	AXA	401,37 €
SIN 03/16	Sinistre relatif à des dégradations survenues sur la porte de secours du gymnase Balson à Toul le 28/06/2015	AXA	621,13 €
SIN 04/16	Sinistre relatif à la dégradation de barrières suite à un accident de la circulation - Avenue Victor Hugo à Toul le 11/11/2015	AXA	2 752,23 €
SIN 05/16	Sinistre relatif à la dégradation d'un mât tricolore au carrefour Rue Saint Mansuy – Avenue Péchot à Toul le 14/01/2015	AXA	104,13 €
SIN 06/16	Sinistre relatif à des dégradations survenues à la salle des Adjudications, par des vents violents, en mars 2015 à Toul	AXA	1 011,61 €
SIN 07/16	Sinistre relatif à la dégradation de barrières suite à un accident de la circulation Avenue Victor Hugo à Toul le 11/11/2015 (remboursement de la franchise)	AXA	401,37 €

SIN 08/16	Sinistre relatif à la dégradation de mobilier urbain (poubelle et banc), le 05 décembre 2015, place des Trois Evêchés à Toul	AXA	1 359,49 €
--------------	--	-----	------------

Marchés publics passés en vertu de la délibération du 5 avril 2014

N°	Objet du marché	Titulaire	Montant T.T.C.
CP 74/15	Remplacement des menuiseries de l'Hôtel de ville et salle des Adjudications Maîtrise d'œuvre	De conclure et signer un avenant avec l'agence Pierre-Yves CAILLAULT 75014 PARIS	Ayant pour objet la suppression du paiement de l'AOR d'un montant de 288,75 € H.T.
CP 75/15	Marché des assurances du groupement de commandes Commune de Toul et CCAS de Toul – Lot n° 1 : responsabilité civile	Le marché est attribué à SAM SMACL ASSURANCES 79031 NIORT	Pour un taux HT de 0.116 % pour la Ville et pour le CCAS et pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2016
CP 76/15	Marché des assurances du groupement de commandes Commune de Toul et CCAS de Toul – Lot n° 3 : flotte automobile	Le marché est attribué à GROUPAMA SA 21078 DIJON CEDEX	Pour un montant de 38 642.03 € et pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2016
CP 77/15	Marché des assurances du groupement de commandes Commune de Toul et CCAS de Toul – Lot n° 5 : dommage aux biens – 2ème ligne	Le marché est attribué à SAM SMACL ASSURANCES 79031 NIORT	Pour un montant de 40 027.84 € et pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2016
CP 78/15	Convention de conseils techniques et suivi pour les travaux de mise à niveau du grand orgue de la Cathédrale « Tranche Ferme » – Avenant n° 2	De conclure et signer un avenant avec l'association A.E.M.C.2 75017 PARIS	Ayant pour objet d'acter, par consentement des deux parties, des modifications effectuées sur les éléments du contrat à savoir le titulaire assurera le suivi d'exécution de toutes les tranches de travaux, et non seulement la tranche ferme, prolongeant par conséquent la durée du marché jusqu'à la réception finale de ces travaux
CP 79/15	Assistance au suivi des contrats d'assurances et des sinistres avec assistance à la passation du marché public d'assurances	De conclure et signer la convention d'assistance avec la société RISK PARTENAIRES SAS 54200 TOUL	Pour un montant de 1 500.00 € H.T. par an pour la mission de suivi et 1 000.00 € H.T. pour la passation du marché public d'assurances en 2019. Ce marché est conclu à compter du 1er janvier 2016 pour une durée de 4 ans
CP 80/15	Contrat d'abonnement au service de gestion Dialège internet	De conclure et signer le contrat d'abonnement avec la société EDF Collectivités 54001 NANCY	Pour un montant de 100.00 € H.T. par mois, pour une durée de 4 ans à compter du 1er décembre 2015
CP 81/15	Travaux de maintenance et d'entretien des avaloirs	Le marché à bons de commande est attribué à la société SANEST SAS 57070 METZ CEDEX	Pour un montant annuel maximum de 20 000.00 € H.T. et pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2016 reconductible tacitement 2 fois par période d'un an
CP 82/15	Marché subséquent à l'accord cadre fourniture et acheminement d'électricité pour les points de livraison et services associés de la Ville de Toul	Le marché subséquent à l'accord cadre est attribué à EDF COMMERCE REGION EST 54000 NANCY	Le marché subséquent à l'accord cadre est passé sans minimum ni maximum, pour une durée de 24 mois à compter de la notification. Les conditions des marchés subséquents lancés au sein de cet accord cadre obéissent aux conditions détaillées dans les cahiers des charges
CP 83/15	Marché des assurances du groupement de commandes Commune de Toul et CCAS de Toul – Lot n° 4 : dommage aux biens – 1ère ligne et pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2016	Le marché est attribué à AXA France 54205 TOUL CEDEX	Pour un montant de 61 987.57 € (option « Expositions permanentes » comprise)
CP 84/15	Marché pour le désherbage des voiries communales et du cimetière de la Ville de Toul	Le marché à bons de commande est attribué à la SAS TARVEL 69747 GENAS Cedex	Pour un montant maximum de 30 000 € H.T. par an et pour une durée d'un an à compter du 1 ^{er} janvier 2016 reconductible tacitement 3 fois par période d'un an
CP 85/15	Marché de prestation de service d'assurance pour la navigation de plaisance de la Ville de Toul	Le marché est attribué à GROUPAMA SA 21078 DIJON CEDEX	Pour un montant de 380.00 € et pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2016

CP 86/15	Mise à disposition des équipements de fontaines à eau, sur achat des consommables incluant la maintenance	Le marché est attribué à la société ELIS LORRAINE SA 54220 MALZEVILLE	Pour un montant mensuel de : <ul style="list-style-type: none"> ▫ Location : - Tapis fontaine : 8.00 € HT - Fontaine : 7.00 € HT par fontaine - Support 3 bonbonnes : 0.50 € HT par support - Collecteur gobelets : gratuit <ul style="list-style-type: none"> ▫ Fournitures : - Bonbonne d'eau : 4.20 € HT l'unité - Gobelets : 1.20 € HT le lot de 100 gobelets Ce marché est passé pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2016 et est reconductible tacitement 1 fois.
CP 87/15	Assurances – Lot n° 3 : flotte automobile – Avenant de régularisation	D'accepter le remboursement de la compagnie d'assurance GROUPAMA GRAND EST 21078 DIJON CEDEX	Pour un montant de 2 223,28 €, compte tenu des mouvements de véhicules enregistrés durant l'exercice 2014
CP 88/15	Marché n° 2014/035 - Prestation de services de mise à niveau du grand orgue de la Cathédrale Saint Etienne de Toul – Avenant n°2	KOENIG FACTEURS D'ORGUE SA 67260 SARRE UNION	L'ajout de prestations supplémentaires au marché « Travaux de mise à niveau du grand orgue de la cathédrale » pour un montant total de 6 307 € HT, décomposé comme suit : <ul style="list-style-type: none"> ▫ Amélioration du cromorne du positif : 2 455 € HT ▫ Adjonction de transmission pour appel des chamades depuis le clavier du récit : 3 852 € HT
CP 89/15	Marché n° 2013/129 – Assurance des risques statutaires	De signer un avenant avec la société ASTER SARL 75009 PARIS, courtier représentant l'Assureur MFPrévoyance SA	Pour un acte de cette majoration et modifier la couverture de la maladie ordinaire en ramenant la franchise de 10 jours à 30 jours. Par conséquent, et à travers cet avenant, le taux global de cotisation, à partir du 1er janvier 2016, passe de 4.10% à 5.85% (globalité des différents taux appliqués aux risques assurés).
CP 90/15	Cession fauteuil ciné-clair et tables centre de ressources		De proposer aux particuliers ou associations locales qui le souhaitent, l'acquisition à titre gracieux de ces matériels, avant le 20 janvier 2016. L'enlèvement et le transport seront assumés immédiatement et sans délais par le preneur
CP 91/15	Achat produits horticoles 2016	Le marché est attribué pour une année à compter du 1er janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2016 aux titulaires suivants : <ul style="list-style-type: none"> - PRODIVERT SAS – Route de Metz – 57580 LEMUD - LORRAINE ESPACES VERTS SARL – Zone des Quemines – 54720 LEXY - JOST Jean-Paul SA – 38 Route Ecospace – 67120 MOLSHEIM 	Les prestations sont rémunérées par application aux quantités réellement commandées et référencées selon l'article 2 – Prix, de l'acte d'engagement
CP 01/16	Marché d'assistance à Maîtrise d'ouvrage pour le suivi du contrat d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux de la Ville - Avenant n° 1	De signer un avenant avec l'entreprise EPURE INGENIERIE SARL 57070 METZ	Ayant pour objet : - la prolongation de la durée d'exécution du marché cité en objet de 1 an et 8 mois avec une prise d'effet du 01/01/2016 au 31/08/2017
CP 02/16	Marché de fourniture de services de communications mobiles et prestations annexes - ORANGE	Le marché est attribué à la SA ORANGE Grand Est 57037 METZ Cedex 01	Pour deux ans à compter de la notification. Les tarifs sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Prix d'un abonnement mensuel illimité voix : 2 € - Prix d'un abonnement mensuel illimité sms/mms : 0.70 € - Prix d'un abonnement mensuel illimité données 3G : 4 €
CP 03/16	Maintenance des logiciels Géosphère	De conclure et signer le contrat de maintenance avec la société SAS GFI INFORMATIQUE 21801 QUETIGNY CEDEX	Pour un montant de 2 113 € H.T. par an. Ce marché est conclu à compter de sa notification pour une durée de 1 an reconductible selon les conditions du cahier des charges
CP 04/16	Acquisition et livraison de fournitures scolaires pour les écoles maternelles et primaires de la Ville de Toul	Le marché à bons de commande est attribué à la S.A.S PAPETERIES PICHON 42353 LA TALAUDIÈRE CEDEX	Pour un montant annuel maximum de 75 000 € H.T.. Le marché est conclu à partir de la date de notification pour un an et pourra être reconduit une fois

CP 05/16	Achat de fournitures de peinture pour le bâtiment de la Ville de Toul 2016/2017	D'attribuer le marché à la société TOUL DECORATION SARL 54200 TOUL	A compter de la notification pour une durée d'un an, reconductible 1 fois pour un montant annuel maximum de 29 000 € H.T.
-------------	---	--	---

M. Matteudi revient sur la vidéosurveillance pour préciser que les études en cours sont quand même importantes. Car avec un système de vidéosurveillance on pourra réduire toutes les dégradations que l'on voit passer en Conseil municipal.

Si on fait le calcul au bout de l'année on constate beaucoup de dégradations sur les biens publics.

M. Harmand répond à M. Matteudi qu'il faut relativiser par rapport à la taille de la commune aussi avec des espaces publics importants.

M. Bauer indique que nous avons investi beaucoup sur du matériel de désherbage pour le faire en régie et que l'on passe un marché à bons de commande avec une entreprise qui n'est d'ailleurs pas du coin, c'est dommage.

M. Harmand répond à M. Bauer que nous terminons le marché, il ne sera pas renouvelé l'année prochaine.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de ces décisions.

21) QUESTIONS DIVERSES.

M. le Maire répond à 3 questions orales de l'URT.

Question n°1 – M. Bauer - Accès maison M. Peignier.

Dans une question orale reçue le 4 mars, M. Bauer m'interroge sur les travaux réalisés rue Notre Dame pour la création d'un accès en parallèle à l'avenue Patton.

Il s'agit d'un dossier très ancien pour la Ville et pour lequel j'ai fait le choix d'apporter une réponse définitive après 14 ans d'attente.

En 1988, un permis de construire a été autorisé à tort pour la construction d'une maison enclavée en 2^{ème} rideau de la rue de Briffoux. L'arrêté stipulait bien qu'aucun accès sur l'avenue Patton ne pouvait être autorisé, mais le permis a tout de même été autorisé à titre dérogatoire, en contradiction avec l'avis défavorable du SDIS.

Dès 2002, les services de la Ville ont été saisis par l'habitant de cette maison pour la création d'un accès. Une sollicitation qui s'est renouvelée d'année en année, et qui a également fait l'objet d'une pétition par lettre recommandée en 2008, par 5 riverains de la rue de Briffoux réclamant la création d'une voie pour rejoindre la rue Notre Dame.

En ma qualité de Maire, j'ai souhaité mettre fin à ce problème préoccupant pour la sécurité d'un habitant à Toul, don je suis responsable, puisque les services de secours n'avaient, jusqu'à réalisation des travaux, pas de possibilité d'arriver rapidement sur les lieux en cas d'urgence.

Les travaux ont ainsi été réalisés en régie au mois de janvier, pour un coût total en matériel s'élevant à 9 900 €. Les travaux ont donné lieu, en plus de la réalisation de l'accès en calcaire, à la création de 3 places de stationnement au niveau de la rue Notre Dame. Cet accès ne dessert pas uniquement cette parcelle mais les fonds de parcelle de la rue de Briffoux.

Question n°2 – Mme Lagarde – Trophées des Sports.

Dans une question orale reçue le 4 mars, Mme Lagarde a souhaité m'interroger sur l'organisation des Trophées des Sports.

Je laisserai dans quelques minutes mon adjoint Fabrice De Santis vous répondre plus précisément sur l'organisation des Trophées et lever la suspicion que vous portez sur le mode de désignation des récipiendaires. Vous utilisez comme à l'accoutumé des termes excessifs.

Mais je dois dire que je n'apprécie guère le ton de votre question. Depuis 2 ans, Fabrice De Santis et Mustapha Adrayni ont fourni de multiples efforts pour faire évoluer cette manifestation. Elle est aujourd'hui plus vivante et plus dynamique, plus moderne également. Quant au mode de

désignation, il a été renouvelé cette année, faisant même entrer dans la commission un correspondant de la presse locale, spécialiste des questions sportives... Nous n'avons rien à cacher à ce sujet.

Vous savez pertinemment Mme Lagarde que mon adjoint se fait un plaisir de répondre aux questions des uns et des autres et d'écouter les suggestions des associations. Aussi si votre volonté était vraiment de participer à l'amélioration de cette manifestation, vos interrogations auraient pu parvenir à M. De Santis il y a déjà quelques temps...

Ceci étant dit, je vous rejoins sur l'objectif d'associer les Toulousains de manière participative à ce grand rendez-vous du sport, c'est d'ailleurs un axe de développement que mon adjoint avait déjà évoqué avec moi. Aussi, je m'engage à ce que nous vérifions la faisabilité d'un système de vote citoyen en 2017, à travers par exemple la création d'un trophée du public.

Je laisse la parole à Fabrice De Santis pour compléter la réponse à vos interrogations.

M. De Santis indique que pour avancer il faut régler les problèmes qui ne vont pas. Nous avons changé le fonctionnement des Trophées des Sports sur demande des associations qui trouvaient que l'on récompensait les mêmes sportifs et mêmes associations. L'idée a été de mettre en avant des gens qui font partie des associations mais que l'on ne valorise jamais, comme les bénévoles, les arbitres... Dans un premier temps nous avons envoyé à toutes les associations les explications du nouveau fonctionnement et en leur demandant de mettre des noms sur des catégories (bénévoles, comité directeur, arbitres...). Nous avons eu un retour d'informations. En parallèle tous les comités directeurs de chaque association ont reçu un courrier pour participer au jury d'attribution des trophées. Trois présidents se sont portés volontaires : M. Miliani pour le FC Toul, M. D'Hiver pour l'Aïkido et M. Aubry pour le Tennis. D'autres personnes faisaient parties du jury : service des Sports, Elus, et un journaliste sportif (M. Siatka). Nous nous sommes rencontrés pour étudier catégorie après catégorie.

A 98 % les associations ont été satisfaites de ce nouveau fonctionnement.

Nous avons fait chapeauter ce Trophée par un parrain : Youssef Aït Bennasser (joueur de l'ASNL et enfant de Toul).

L'avantage de ce fonctionnement est que l'on pourra changer les catégories.

En ce qui concerne la salle, il y avait quasiment autant de monde que les années précédentes, si ce n'est d'avantage.

Nous étudierons votre demande de Trophée du public pour l'année prochaine.

Question n°3 – M. Mangeot – Permis de construire Cours Poincaré.

Dans une question orale reçue le 4 mars, M. Mangeot m'interroge sur mon refus de signer le permis de construire pour la réalisation d'appartements au 10 Cours Poincaré, et sur la prise en charge par mes soins des frais liés à la procédure judiciaire ouverte.

Permettez-moi de répondre à vos interrogations en plusieurs points.

➤ Sur l'implication de M. Bauer dans cette affaire

Vous devriez savoir que le Maire ne porte pas d'avis sur le compromis de vente signé mais sur le permis de construire déposé. Or, ce permis a été déposé par la SARL INVESTIM 54, représentée par M. Philippe GOUDON. Point de M. Bauer dans nos interlocuteurs donc. Aussi je vous demanderai de bien vouloir cesser immédiatement vos accusations mensongères sur ce point. Jamais le nom de M. Bauer n'a été prononcé dans cette salle. Le fond de ce problème ne réside ni en la personne de M. Bauer, ni en la personne de M. Goudon, ni en la personne de Mme Becker. Que les choses soient claires ! En outre, il est inacceptable que le statut de M. Bauer soit utilisé dans cette affaire pour m'attaquer sur cette décision ! Une bonne fois pour toutes, portez le débat sur le fond des dossiers !!!

➤ Sur le fond du dossier

Revenons justement sur les véritables raisons qui m'ont poussé à refuser de signer ce permis de construire.

Contrairement à ce que vous évoquez dans votre question, le permis déposé porte sur la création de 10 logements allant de 28 m² à 83 m² (dont 1 T1 et 4 T2), et non de 9 logements allant de 45 à 80 m². Les très petits logements sont justement le fond du problème, aussi il est primordial de

rétablir la vérité dans cette affaire et de ne pas se contenter de morceaux d'informations que vous voulez bien mettre en avant.

Quand notre Ville souffre d'une vacance de logements élevée pour les appartements allant du T1 au T2, expliquez-moi quel est l'intérêt d'en construire de nouveaux ? Rien que chez Toul Habitat, 15% du parc des petits logements est vacant, et les demandes formulées pour ces appartements sont extrêmement rares !!

Mon objectif est de réinsérer une vraie mixité sociale en cœur de ville, déjà constitué en majeure partie de petits logements. Expliquez-moi comment y parvenir si les grands logements existants sont massacrés pour créer des studios à la place ??

En outre, je le réaffirme, ce projet vient défigurer un patrimoine urbain dont l'intérêt est à souligner ! Ce que vous ne citez pas dans votre question, ce sont les éléments architecturaux d'intérêt, tels que les parquets en point de Hongrie, les escaliers et les cheminées. Vous oubliez aussi de mentionner que le jardin singulier, comprenant un arbre remarquable, et offrant une respiration et un espace de verdure en cœur d'îlot urbain sera remplacé par un parking. Alors qu'il nous faut précisément refaire de la place au végétal en ville !

➤ **Sur la gestion de ce dossier par la Ville**

J'ai lu dans la presse que la Ville n'avait pas bougé d'une oreille, « silence radio » je cite. Vous oubliez bien de préciser, M. Mangeot, que la Ville a tenté à plusieurs reprises une médiation pour sortir par le haut de ce dossier, et depuis bien longtemps maintenant. Mon adjoint Olivier Heyob a d'ailleurs rencontré l'architecte du projet le 24 juillet 2014 pour lui faire part des remarques de la Ville. Un courrier lui avait été envoyé en ce sens le 26 août suivant, que je cite « J'ai pris bonne note de votre proposition de revoir ce projet en réduisant le nombre de logements, afin de permettre un aménagement plus conforme aux caractéristiques patrimoniales de ce secteur à haute qualité architecturale ». Mon adjoint indiquait par ailleurs dans ce courrier la possibilité de subventionner les travaux de façade liés à ce projet dans le cadre du dispositif Couleurs de Quartier. Le 18 décembre, nous apprenions que le projet était vraisemblablement abandonné, avant qu'un permis de construire ne soit déposé le 9 juin 2015. La Ville a alors proposé une visite des lieux le 16 septembre 2015, puis a proposé de pouvoir visiter l'intérieur de la bâtisse pour bénéficier du regard de l'expert en charge de l'inventaire patrimonial de la ville. Il n'a pas été donné suite à cette proposition.

Je ne reviendrai pas non plus sur les multiples rencontres entre mes services et Mme Becker.

La ville a donc tout mis en œuvre pendant de longs mois pour trouver une sortie par le haut de cette affaire.

Pour conclure, un point sur lequel je suis d'accord avec vous M. Mangeot. J'ai le droit contre moi. Mais cela ne m'empêchera pas de tenir une position de bon sens. Je regrette amèrement que le porteur du projet d'aménagement n'ait pas entendu les arguments de la ville, pour trouver avec nous un consensus. Car le consensus était à notre portée. Et ma porte est encore ouverte aujourd'hui.

D'ailleurs, ce genre de cas de figure est déjà arrivé. Un porteur de projet souhaitant réhabiliter un bel immeuble de la rue Gouvion Saint Cyr avait envisagé de détruire les plafonds à la française présents dans la bâtisse. Il était pour moi hors de question de voir un tel patrimoine détruit ! Nous avons pu discuter et trouver un consensus combinant préservation de la qualité patrimoniale et normes d'habitabilités. Le projet a été subventionné à hauteur de 32 500 € dans le cadre de l'OPAH...

Mais surtout M. Mangeot, ne venez pas me donner de leçons sur le coût d'une procédure judiciaire, quand vous-même avez fait preuve d'un entêtement qui a coûté à la Ville, pour une simple histoire de règlement intérieur. Vous saviez vous aussi que la justice nous donnerait raison à ce sujet, ce qu'elle a fait, mais vous avez persisté pour jouer les victimes d'un déni de démocratie, votre crédo préféré. Bizarrement depuis, vous avez totalement déserté les bancs des commissions municipales. Je n'oserai croire que votre sens aigu du respect de la démocratie ne se pratique que quand la presse est présente !

La préservation du patrimoine local et la réintroduction d'une mixité sociale à Toul me semblent, pardonnez-moi, relever d'enjeux un peu plus importants, qui valent la peine de se battre contre les états de fait.

Mais une fois encore, je serai tout à fait ouvert à revoir ma position si le porteur du projet d'aménagement est prêt à faire évoluer son projet. Mais apparemment ce n'est pas le cas.
Merci.

Avant de lever la séance, je voudrais m'adresser à M. Mangeot. Rien ne vous empêche, bien entendu M. Mangeot, de distribuer votre propagande de soutien à la candidature de M. Juppé mais ayez au moins la décence, je vous en prie, et le respect de notre collègue décédé, Guy Pernin, à qui vous avez remis une lettre.
Je vous remerciais de reprendre votre invitation.

Documents annexés :

- ➔ **Point n° 6** : Urbanisme : Plan Particulier d'Intervention du stockage d'engrais exploité par la Coopérative Agricole de Lorraine (C.A.L.) à Ecrouves – Avis de la commune.
 - ➔ **Point n° 8b** : Urbanisme : Demandes de subventions FNADT / FEDER : Développement durable – Aménagement du quartier Gama / Franchemare.
 - ➔ **Point n° 10** : Affaires Foncières : Bilan des cessions et des acquisitions foncières pour l'année 2015.
 - ➔ **Point n° 11** : Affaires Foncières : Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) – Avis de la commune.
 - ➔ **Point n° 12** : Affaires Foncières : Déclassement et cession d'une emprise du domaine public communal, rue Rémond Mathieu.
 - ➔ **Point n° 13** : Affaires Foncières : Régularisation du domaine public et acquisition d'une emprise de la Ville par la Société LIDL.
 - ➔ **Point n° 18** : Vie Citoyenne : Stationnement payant sur voirie – Modification de dénomination sociale – Avenant n°12.
-

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h00.



Alde HARMAND
Maire de Toul
Conseiller départemental de Meurthe & Moselle